

Demande de renseignements particuliers

ÉTUDE DES CRÉDITS

2023-2024

CAHIER
DE DOCUMENTATION
POUR LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE

Étude des crédits 2023-2024

CAHIER DE DOCUMENTATION POUR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

TABLE DES MATIÈRES

Fonctionnement de la Commission parlementaire

A

Réponses à la demande de renseignements généraux

B

Table des matières – Questions non répondues à la demande de renseignements généraux

C

Réponses à la demande de renseignements particuliers –
Opposition officielle

D

Réponses à la demande de renseignements particuliers
de la 2^e Opposition

E

Collaborations des ministères et organismes

F

* Concernant le Secrétariat des relations avec les Québécois d'expression anglaise, leurs réponses sont annexées aux questions visées sur des feuilles jaunes afin de pouvoir les identifier rapidement.

D- Opposition officielle

MINISTÈRE DES FINANCES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS –OPPOSITION OFFICIELLE

Table des matières

1. **Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2022-2023. Indiquer :**
 - a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;
 - d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
2. **Sommes dépensées en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CAG).**
3. **Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**
4. **Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :**
 - a) le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste;
 - b) le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.
5. **Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :**
 - a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, le département ou la division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
 - e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

6. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2023-2024.
7. Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.
8. Concernant le déficit de l'année 2022-2023, fournir la part imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes.
9. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2022-2023.
10. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2022-2023.
11. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions, investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2022-2023.
12. La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.
13. La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour 2022-2023, ainsi que tous les changements envisagés. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.
14. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord, et les prévisions pour 2023-2024. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.
15. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord; prévisions pour 2023-2024.
16. Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.
17. Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquer le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
18. Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
19. Copie de tous études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.
20. Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donner, de façon distincte, la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).

21. **Taux d'emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d'emprunt pour 2023-2024.**
22. **L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenus : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.**
23. **Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour les 2023-2024. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.**
24. **Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières en spécifiant le nombre de minières par année.**
25. **Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.**
26. **Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :**
 - a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
 - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
 - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
 - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
 - e) le nombre de ménages;
 - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
 - g) le PIB nominal en dollars courants;
 - h) le PIB réel;
 - i) le taux d'épargne des ménages;
 - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
 - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
 - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
 - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
 - n) le taux d'inflation;
 - o) la population active;
 - p) le taux de chômage;
 - q) le nombre d'emplois;
 - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
 - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
 - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
 - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
 - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

- 27. Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2022-2023.**
- 28. Pour 2022-2023, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moddy's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des Finances.**
- 29. L'état d'avancement, les sommes dépensées, de chacune des orientations de la stratégie Advantage Saint-Laurent. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère :**
- a) doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives ;
 - b) assurer, sur le Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes ;
 - c) offrir aux communautés maritimes des possibilités prometteuses et durables de développement.
- 30. Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :**
- a) l'identité des membres;
 - b) le budget mis à la disposition du conseil;
 - c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
 - d) le nombre de rencontres, lieu et les motifs de celles-ci;
 - e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.
- 31. Concernant le crédit d'impôt sur le maintien à domicile, pour 2022-2023 :**
- a) Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les établissements de santé;
 - b) Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les immeubles en copropriété;
 - c) Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les immeubles de logements;
 - d) Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les maisons;
 - e) Crédit moyen versé par bénéficiaire pour résidences privées pour aînés.
- 32. Pour 2022-2023, toute note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celles-ci dans le futur.**
- 33. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a) l'objectif visé;
 - b) la clientèle admissible;
 - c) le montant total accordé;
 - d) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.
- 34. Concernant le Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, fournir :**
- a) le budget total et par volet pour 2022-2023;
 - b) les prévisions pour 2023-2024;
 - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant;
 - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu.

35. **Concernant le Financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable pour l'édition des livres, fournir :**
- le budget total et par volet pour 2022-2023;
 - les prévisions pour 2023-2024;
 - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant;
 - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu.
36. **Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :**
- le budget total et par volet pour 2022-2023;
 - les prévisions pour 2023-2024;
 - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant;
 - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu;
 - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.
37. **Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :**
- le budget total et par volet pour 2022-2023;
 - les prévisions pour 2023-2024;
 - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant;
 - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu;
 - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.
38. **Concernant le plan d'aide aux médias écrit afin d'assurer la stabilité de ce secteur. Veuillez fournir :**
- Toute note, analyse comparative entre différents types de médias;
 - Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme;
 - Les critères du programme;
 - Liste des bénéficiaires;
 - et les sommes investies en 2022-2023.
39. **Concernant le crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde, veuillez nous fournir l'information suivante :**
- Sommes déboursées par le gouvernement pour le crédit d'impôt, total et par type de frais :
 - les frais payés à une garderie (y compris un service de garde en milieu familial) **qui n'offre pas** de places à contribution réduite;
 - les frais payés à un service de garde en milieu familial **qui offre** des places à contribution réduite, **pour les jours durant lesquels aucun service de garde n'est offert** (jours fériés et journées de vacances);
 - les frais payés à un service de garde en milieu scolaire, **pour une journée pédagogique, si les frais exigés pour cette journée dépassent** 8,50 \$* (seule la partie des frais qui dépasse 8,50 \$ donne droit au crédit);

- iv. les frais payés à un service de garde en milieu scolaire pour une place qui n'est pas à contribution réduite (par exemple, lorsque l'enfant fréquente **occasionnellement** le service de garde);
 - v. les frais payés à un centre d'éducation préscolaire;
 - vi. les frais payés à un jardin d'enfants (anciennement appelé *prématernelle*);
 - vii. les frais payés à un atelier éducatif pour enfants d'âge préscolaire uniquement (équivalent du jardin d'enfants);
 - viii. les frais payés à une maternelle;
 - ix. les frais payés à une maternelle-garderie;
 - x. les frais payés à un centre de loisirs municipal pendant les vacances scolaires (par exemple, un terrain de jeu);
 - xi. les frais payés à un camp de jour;
 - xii. les frais additionnels payés pour les heures supplémentaires de garde;
 - xiii. les frais payés à un gardien d'enfants à domicile (des exceptions s'appliquent si le gardien est un membre de votre famille);
 - xiv. les frais de repas d'un service de garde ou d'une colonie de vacances lorsqu'ils sont inclus dans le coût des services et qu'ils ne font pas l'objet d'une facturation distincte;
 - xv. les frais payés à un pensionnat ou à une colonie de vacances.
- b) Nombre d'enfants ayant eu accès au crédit d'impôt en 2021-2022, par type de frais;
 - c) Coût moyen par enfant pour le crédit d'impôt pour les frais de garde en 2021-2022, par type de frais.

40. Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2022-2023 en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :

- a) personne vivant seule;
- b) couple;
- c) famille monoparentale;
- d) famille biparentale.

41. Concernant l'accès à l'information :

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2022-2023;
- b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2022-2023;
- c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2022-2023.

Les questions 42 à 69 seront répondues par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

70. Concernant les Crédits d'impôt relatifs à l'intégration des TI dans les PME, spécifier :

- a) les sommes allouées pour l'année 2022-2023;
- b) par secteur d'activité;
- c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide;
- d) l'aide moyenne et médiane octroyée;
- e) l'aide maximale octroyée.

71. Pour le crédit d'impôt recherche et développement :

- a) les sommes allouées pour l'année 2022-2023;
- b) par secteur d'activité;
- c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide;
- d) l'aide moyenne et médiane octroyée;
- e) l'aide maximale octroyée.

72. État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a) nombre d'enfants admis;
- b) nombre d'enfants refusés;
- c) total des sommes versées.

Les questions 73 à 103 seront répondues par l'Agence du revenu.

Les questions 104 à 107 seront répondues par Retraite Québec.

Les questions 108 à 128 seront répondues par Loto Québec.

Les questions 129 à 151 seront répondues par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Les questions 152 à 169 seront répondues par la Société québécoise du Cannabis (SQDC).

170. Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » pour 2022-2023 en ventilant par région administrative.

171. Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour :

- a) allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois;
- b) allocation pour amortissement;
- c) allocation pour exploration;
- d) allocation pour aménagement et mise en valeur avant production;
- e) allocation pour aménagement et mise en valeur après production;
- f) allocation pour traitement.

172. État de la situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine.

173. Ventilation des droits miniers payés et impayés, en ventilant par année et par minerai exploité pour 2022-2023. Actions posées pour récupérer ces montants.

174. Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

175. Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

- 1. Organigramme complet du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, ainsi que le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).**
- 2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat et du traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tous les documents produits dans le cadre du mandat.**
- 3. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2022-2023 desquels a fait partie le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.**
- 4. Liste des rencontres s'étant tenues entre le ministre, un membre de son cabinet, son adjoint parlementaire ou du personnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et des groupes sectoriels, régionaux ou nationaux qui représente les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.**
- 5. Liste des rencontres s'étant tenues entre le ministre, un membre de son cabinet, son adjoint parlementaire ou du personnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, et ce, en collaboration avec le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et les ministères et organismes, en incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.**
- 6. Nombre d'études produites en 2022-2023 par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise concernant les enjeux auxquels les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise sont confrontés. Pour chacune, préciser l'enjeu et les coûts.**
- 7. Indiquer quels ministères et organismes le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise :**
 - a) a conseillé en matière de relations avec les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise;
 - b) a conseillé sur la prestation de services et sur les enjeux, les ententes, les programmes et les politiques pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur cette communauté.
- 8. Pour le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise, fournir :**
 - a) le budget du Programme pour 2022-2023 ;
 - b) le budget du Programme pour 2023-2024 ;
 - c) le nombre de demandes effectuées en 2022-2023 ;
 - d) le taux de refus des demandes en 2022-2023 ;
 - e) le nom des organismes recevant une aide financière, le montant accordé et une brève description du projet financé.
- 9. Bilan des actions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise pour le recrutement de Québécois d'expression anglaise au sein de la fonction publique du Québec.**

- 10. Résultats du soutien financier de 900 000\$ sur trois ans accordé le 1^{er} mai 2021 par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) afin de stimuler l'intérêt des jeunes d'expression anglaise à poursuivre une carrière dans la fonction publique québécoise.**
- 11. Bilan des actions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise pour contrer l'exode des jeunes Québécois d'expression anglaise.**

- Q-01** Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2022-2023. Indiquer :
- a) le lieu ;
 - b) le coût ;
 - c) la ou les dates de participation ;
 - d) le nombre de participants ;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère des Finances en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23) au lien suivant : [Ministère des finances | Accès à l'information | Règlement sur la diffusion de l'information \(gouv.qc.ca\)](#)

- Q-02** Sommes dépensées en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CAG).

Veillez référer à la réponse de la question 40 des Renseignements généraux.

Q-03 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

| | A | B | C | D | E |
|---|--|--|---|--|--|
| Secteur | Nombre d'occasionnels au 28 février 2023 | Nombre d'employés réguliers et occasionnels au 28 février 2023 | % d'occasionnels au 28 février 2023 (A/B) | Nombre de personnes nommées temporaires dans l'année financière 2022-2023 (Jusqu'au 28 février 2023) | % de personnes ayant été nommées temporaires dans l'année (Jusqu'au 28 février 2023) (D/B) |
| Bureau du sous-ministre / affaires juridiques / communications | 1 | 11 | 9,1 | 0 | 0 |
| Organisation du budget et administration / secrétariat | 7 | 140 | 5 | 1 | 0,7 |
| Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones | 0 | 27 | 0 | 0 | 0 |
| Politiques aux particuliers et aux impacts climatiques | 7 | 37 | 18,9 | 0 | 0 |
| Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État | 0 | 45 | 0 | 2 | 4,4 |
| Relations fédérales-provinciales et politiques financières | 0 | 23 | 0 | 1 | 4,3 |
| Politique budgétaire et économique | 1 | 36 | 2,8 | 1 | 2,8 |
| Politique budgétaire | 0 | 21 | 0 | 1 | 4,8 |
| Financement, gestion de la dette et opérations financières | 3 | 83 | 3,6 | 2 | 2,4 |
| Contrôleur des finances | 3 | 138 | 2,2 | 1 | 0,7 |
| Sous-Total employés MFQ | 22 | 579 | 3,7 | 9 | 1,5 |
| Fonds de financement | 0 | 15 | 0 | 1 | 6,7 |
| Total MFQ + Fonds de financement | 22 | 594 | 3,7 | 10 | 1,7 |

- Q-04** Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :
- a) le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste;**
 - b) le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.**

a) et b)

Le Ministère n'a aboli aucun poste alors qu'un employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année.



- Q-05 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :**
- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;**
 - b) le montant dépensé par la direction, le département ou la division des communications et/ou affaires publiques;**
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;**
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;**
 - e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.**

- a) La Direction des communications compte 11 employés au 31 mars 2023, soit : un cadre, 9 professionnels et une technicienne en information. Cette dernière a profité d'un congé sans traitement pour la période courant de juin 2022 à juin 2023.
- b) En date du 31 mars 2023, les dépenses de fonctionnement de la Direction des communications pour l'exercice 2022-2023 ont été de 454 870 \$. Pour la même période, des dépenses totalisant 712 599 \$¹ ont été engagées pour des campagnes publicitaires liées au Budget 2023-2024, à la mise à jour économique et financière de l'automne 2022 et à Épargne Placements Québec.
- c) Aucun objet.
- d) En date du 31 mars 2023, un montant de 44 297,19 \$ a été affecté aux activités de veille médiatique et de rétro-information en 2022-2023, ce qui inclut les revues de presse écrite et électronique. La revue de presse est réalisée par la firme Influence Communication.
 - Revue de presse écrite : 35 929,98 \$
 - Revue de presse électronique : 8 367,21 \$
- e) Aucun objet.

¹ Ce montant inclut une somme de 400 000 \$ prévue pour la campagne publicitaire entourant le Budget 2023-2024. Les factures n'ont pas été reçues au moment de produire la fiche.

Q-06 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2023-2024.

Pour 2022-2023, le Ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer.



Q-07 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.

Médias

1. Bloomberg L.P.
2. CKIA FM
3. Cogeco media
4. Coop de solidarité pivot
5. CTV News
6. Finance et Investissement
7. Global News Montreal
8. iPolitics
9. Journal de Québec
10. Journal Le Soleil
11. La Presse
12. La Presse Canadienne
13. La Terre de chez nous
14. L'Actualité
15. Le Devoir
16. Les Affaires
17. Montreal Gazette
18. Noovo Info
19. Radio-Canada
20. The Globe and Mail
21. TVA Nouvelles

Groupes socio-économiques

1. ACPQ
2. ACRGTQ
3. ADISQ
4. AGRTQ
5. Airmedic
6. Alcoa
7. Alliance de la Fonction publique du Canada – Québec
8. Alliance de l'industrie touristique du Québec
9. Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
10. Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
11. Alliance TRANSIT
12. AMDEQ
13. AMDES
14. APCHQ
15. APECQ
16. Apraham Niziblian
17. AQPER
18. ARIHQ
19. Association canadienne de l'industrie de la chimie
20. Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
21. Association canadienne des déclarants de revenus
22. Association canadienne du médicament générique (ACMG)
23. Association de la construction du Québec
24. Association de l'aluminium du Canada
25. Association de l'exploration minière du Québec
26. Association des brasseurs du Québec
27. Association des commissions scolaires anglophones du Québec
28. Association des détaillants en alimentation du Québec
29. Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec

Q-07 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.

30. Association des directeurs municipaux du Québec
31. Association des directions du développement économique local du Québec
32. Association des directions générales scolaires du Québec
33. Association des économistes québécois
34. Association des Entreprises pour le développement des technologies éducatives au Québec
35. Association des établissements privés des centres d'hébergement et de soins de longue durée du Québec
36. Association des fabricants de meubles du Québec
37. Association des garderies non subventionnées en installation
38. Association des garderies privées du Québec
39. Association des microbrasseries du Québec
40. Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)
41. Association du transport urbain du Québec
42. Association patronale nationale des CPE
43. Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
44. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
45. Association québécoise de la garde scolaire
46. Association québécoise de la physiothérapie
47. Association québécoise de la production médiatique
48. Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)
49. Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité
50. Association québécoise des CPE (AQCPE)
51. Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure
52. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
53. Association québécoise des technologies (AQT)
54. Association québécoise du personnel de direction des écoles
55. Association Restauration Québec
56. Aviseo
57. Barreau du Québec
58. BDC
59. Bureau de la coopération interuniversitaire
60. CAA-Québec
61. Cabinet de la mairesse de Longueuil
62. Cabinet de la mairesse de Montréal
63. Canada Vie
64. CAP Conseillers Affaires Publiques
65. CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap)
66. Catapulte communication
67. Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
68. Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
69. Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
70. Centre d'expertise et de services Génome Québec
71. Chambre de commerce et d'industrie de Québec
72. Chantier de l'économie sociale
73. CIJA
74. CIRANO
75. Club des petits déjeuners
76. Coalition Cœurs de villes et villages
77. Coalition pour la dignité des aînés
78. Collectif petite enfance
79. Collectif pour un Québec sans pauvreté
80. Communauté métropolitaine de Montréal
81. Concordia University
82. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)



Q-07 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.

83. Confédération des syndicats nationaux (CSN)
84. Confédération québécoise des coopératives d'habitation
85. Conseil de l'Industrie Forestière du Québec
86. Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être
87. Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ)
88. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
89. Conseil québécois des entreprises adaptées
90. Conseil québécois du loisir
91. Conseil québécois du théâtre
92. Consortium de ressources et d'expertises coopératives
93. COPTICOM, Stratégies & relations publiques
94. Corporation Inno-centre du Québec
95. CPQMC (I)
96. Culture Montréal
97. École en réseau
98. Écotech Québec
99. Équiterre
100. Exo
101. Exponentiel Conseil
102. FAÉCUM
103. FCAAP
104. Fédération autonome de l'enseignement
105. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
106. Fédération canadienne des contribuables
107. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
108. Fédération des cégeps
109. Fédération des centres de services scolaires du Québec
110. Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
111. Fédération des comités de parents du Québec
112. Fédération des médecins spécialistes du Québec
113. Fédération des transporteurs par autobus (FTA)
114. Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
115. Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
116. Fédération québécoise de l'autisme
117. Fédération québécoise des municipalités
118. Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
119. Fondation
120. Fondation AGES
121. Fondation David Suzuki
122. Fondation Olo
123. Fonds de solidarité FTQ
124. Force Jeunesse
125. Forces AVENIR
126. FPIInnovations
127. FQDE
128. FSSS
129. G15+
130. Génome Québec
131. Groupe Capital Hill
132. HEC Montréal
133. HK Stratégies
134. Institut de gouvernance numérique
135. Institut du Québec
136. Institut économique de Montréal
137. Institut national de la recherche scientifique
138. Institut national du sport du Québec
139. Investissement Québec



Q-07 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.

140. Invités du ministre des Finances
141. Je protège mon école publique (JPMEP)
142. Les Banques alimentaires du Québec
143. Les Produits du Québec
144. L'Étoile de Pacho – Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés
145. L'Institut national de la paie
146. Maison Théâtre
147. Mapé Stratégie et affaires publiques
148. Médicament Novateur Canada
149. Medtech Canada
150. MERCURE Conseil
151. Mila
152. Mongeau Pellerin
153. Montérégie Économique
154. Montréal International
155. Montreal InVivo
156. Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec
157. Octavio Rego
158. Office municipal d'habitation Kativik
159. OSEntreprendre
160. Parents-Aidants pour la vie
161. Pharmaprix
162. PMI-Montréal
163. Polytechnique Montréal
164. Producteurs de grains du Québec
165. Promotion Saguenay
166. Propulsion Québec
167. Québec international
168. Québecor
169. Rassemblement des garderies privées du Québec
170. RCRCQ
171. Recyclage des produits électroniques du Canada
172. Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ)
173. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
174. Regroupement Loisir et Sport du Québec
175. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
176. Renewable Industries Canada
177. Réseau de transport de la Capitale
178. Réseau FADOQ
179. Réseau pour un Québec Famille
180. Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
181. Restaurants Canada
182. RIDEAU inc
183. RQRA – Regroupement Québécois des Résidences pour Aînés
184. RSEQ
185. Ryan affaires publiques et communication
186. Société canadienne du cancer
187. Société de développement Angus
188. Société de transport de Montréal
189. Société québécoise de la déficience intellectuelle
190. Sollio Groupe Coopératif
191. Sport'Aide
192. SPORTSQUEBEC
193. Synchronex – Le réseau des CCTT
194. Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
195. Syndicat de professionnel.le.s du gouvernement du Québec (SPGQ)
196. Table nationale des Corporations de développement communautaire
197. TACT



Q-07 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2023-2024.

198. Tactix
199. Télé-Québec
200. Teneo
201. Trafalgar Stratégies
202. Trajectoire Québec
203. Union des artistes
204. Union des garderies non subventionnées du Québec
205. Union des municipalités du Québec
206. Union étudiante du Québec (UEQ)
207. Université TÉLUQ
208. Université Bishop's
209. Université de Montréal
210. Université de Sherbrooke
211. Université du Québec
212. Université du Québec à Montréal (UQAM)
213. Université Laval
214. Université McGill
215. UQTR
216. Vélo Québec
217. Ville de Laval
218. Ville de Montréal
219. Ville de Québec
220. Vivre en Ville

Économistes et fiscalistes

1. AppEco
2. Association des banquiers canadiens
3. Banque Nationale du Canada
4. CQFF
5. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
6. Desjardins, Études économiques
7. EY
8. Gestion Bédard & Côté inc.
9. Groupe Conseil Fiscal'Idée inc.
10. Industrielle Alliance
11. Lemieux Nolet, CPA s.e.n.c.r.l.
12. Mallette S.E.N.C.R.L.
13. Ordre des CPA du Québec
14. Perspectives Stratégies Gouvernementales Inc.
15. PwC
16. UQAR

- Q-08** Concernant le déficit de l'année 2022-2023, fournir la part imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes.

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE EN 2022-2023

- Pour 2022-2023, le déficit budgétaire prévu, avant utilisation de la réserve de stabilisation, s'élève à 5,0 G\$, soit une amélioration de 1,4 G\$ depuis le budget de mars 2022.
 - Cette révision est principalement attribuable à des revenus autonomes plus élevés, au retrait de la provision pour éventualités, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles initiatives depuis mars 2022.
- Les révisions de la situation économique et budgétaire, totalisant 5,5 G\$, s'expliquent par une :
 - hausse des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 5,7 G\$, reflétant notamment la révision favorable de 3,3 points de pourcentage du PIB nominal en 2022;
 - révision à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,0 G\$, s'expliquant principalement par les résultats d'Hydro-Québec;
 - augmentation des transferts fédéraux de 436 M\$, en raison notamment d'un versement ponctuel pour le rattrapage des chirurgies;
 - hausse des dépenses de portefeuilles de 554 M\$, découlant notamment d'une augmentation des dépenses engagées pour vaincre la crise sanitaire ainsi que des révisions à la baisse des dépenses de certains organismes;
 - augmentation du service de la dette de 1,2 G\$, en raison notamment de taux d'intérêt plus élevés que prévu;
 - diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 94 M\$, due à des revenus de placement moindres que prévu.
- Les autres révisions sont principalement attribuables à :
 - la mise en place d'initiatives récurrentes totalisant 2,6 G\$, dont la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, présentée dans le cadre du budget 2023-2024;
 - la mise en place d'initiatives non-récurrente de 4,0 G\$, dont le versement d'un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022;
 - la non-utilisation de la provision pour éventualités de 2,5 G\$.

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE – 2022-2023

(en millions de dollars)

| | 2022-2023 |
|--|------------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ - MARS 2022 | -6 450 |
| Révisions de la situation économique et budgétaire | 5 511 |
| Nouvelles initiatives depuis le Budget 2022-2023 | -6 582 |
| Provision pour éventualités | 2 500 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ - MARS 2023 | -5 021 |

(1) Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

Q-08 Concernant le déficit de l'année 2022-2023, fournir la part imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Depuis mars 2022, les révisions de la situation économique et budgétaire ont entraîné une amélioration du cadre financier de 5,5 G\$ en 2022-2023 résultant principalement de la croissance plus soutenue de l'activité économique.
- L'augmentation des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 5,7 G\$ reflète notamment la révision favorable de 3,3 points de pourcentage du PIB nominal en 2022.
 - Cette variation provient principalement de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés ainsi que des revenus de droits et permis (ressources naturelles et ventes aux enchères de droits d'émission de GES).
- L'amélioration des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,0 G\$, s'explique principalement par les résultats d'Hydro-Québec, en raison essentiellement de la hausse de la valeur de ses exportations d'électricité.
- L'accroissement des transferts fédéraux de 436 M\$, résulte notamment d'un versement ponctuel pour le rattrapage des chirurgies, annoncé par le gouvernement fédéral en mars 2022.
- La hausse des dépenses de portefeuilles de 554 M\$, découle notamment d'une augmentation des dépenses engagées pour vaincre la crise sanitaire ainsi que des révisions à la baisse des dépenses de certains organismes.
- L'augmentation du service de la dette de 1,2 G\$, est engendrée par des taux d'intérêt plus élevés que prévu et par une révision à la baisse du rendement prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).
- La diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 94 M\$ est due à des revenus de placement moindres que prévu.

RÉVISIONS DU CADRE FINANCIER DEPUIS MARS 2022
(en millions de dollars)

| | 2022-2023 |
|---|------------------|
| SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | |
| Revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement | |
| — Revenus fiscaux | 4 754 |
| — Autres revenus | 946 |
| Sous-total | 5 700 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 1 046 |
| Sous-total - Revenus autonomes | 6 746 |
| Transferts fédéraux | 436 |
| Sous-total - Revenus | 7 182 |
| Dépenses de portefeuilles | -554 |
| Service de la dette | -1 211 |
| Sous-total - Dépenses | -1 765 |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | 94 |
| TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | 5 511 |

Q-09 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2022-2023.

HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT DU FARR

(en pourcentage)

| | 1 ^{er} janvier 2022 | 1 ^{er} juillet 2022 | 1 ^{er} janvier 2023 |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Valeurs à court terme | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Taux | 10,5 | 10,0 | 9,5 |
| Crédit | 22,5 | 22,5 | 22,5 |
| Total – Revenu fixe | 34,0 | 33,5 | 33,0 |
| Infrastructures | 11,0 | 11,5 | 12,0 |
| Immeubles | 11,5 | 11,5 | 11,5 |
| Total – Actifs réels | 22,5 | 23,0 | 23,5 |
| Marchés boursiers | 27,5 | 27,5 | 27,5 |
| Placements privés | 16,0 | 16,0 | 16,0 |
| Total – Actions | 43,5 | 43,5 | 43,5 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – RENDEMENTS 2022

(en pourcentage)

| | Rendement 2022 | Indice de référence |
|-----------------------|----------------|---------------------|
| Valeurs à court terme | 2,0 | 1,8 |
| Taux | -13,4 | -13,1 |
| Crédit | -15,7 | -18,2 |
| Infrastructures | 11,5 | 0,8 |
| Immeubles | 12,4 | 9,2 |
| Marchés boursiers | -11,3 | -11,4 |
| Placements privés | 2,8 | 0,0 |
| FARR | -4,6 | -7,4 |

Q-10 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2022-2023.

POLITIQUE DE PLACEMENT DU FONDS DES GÉNÉRATIONS
(en pourcentage)

| | 1 ^{er} janvier 2022 et 2023 |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Valeurs à court terme | 1,0 |
| Taux | 10,0 |
| Crédit | 28,0 |
| Total – Revenu fixe | 39,0 |
| Infrastructures | 8,0 |
| Immeubles | 8,0 |
| Total – Actifs réels | 16,0 |
| Marchés boursiers | 36,0 |
| Placements privés | 9,0 |
| Total – Actions | 45,0 |
| TOTAL | 100,0 |

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – RENDEMENTS 2022
(en pourcentage)

| | Rendement 2022 | Indice de référence |
|------------------------------|----------------|---------------------|
| Valeurs à court terme | 2,0 | 1,8 |
| Taux | -13,4 | -13,1 |
| Crédit | -15,7 | -18,2 |
| Infrastructures | 11,5 | 0,8 |
| Immeubles | 12,4 | 9,2 |
| Marchés boursiers | -11,3 | -11,4 |
| Placements privés | 2,8 | 0,0 |
| Fonds des générations | -7,9 | -10,0 |

- Q-11** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions, investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2022-2023.

Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

- Q-12** La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.

Veillez référer à la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

- Q-13** La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour 2022-2023, ainsi que tous les changements envisagés. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.

Veillez référer à la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-14 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord, et les prévisions pour 2023-2024. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

DÉPENSES ANNUELLES DU FONDS DU PLAN NORD – 2023-2024

(en milliers de dollars)

| Année financière | Total |
|--------------------------|--------------|
| 2023-2024 ⁽¹⁾ | 128 183,9 |

(1) Pour l'année financière 2023-2024, le total est prévisionnel.

La ventilation détaillée par mois, pour l'année 2022-2023, est présentée ci-dessous.

VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉPENSES PRÉLIMINAIRES DU FONDS DU PLAN NORD POUR 2022-2023

(en dollars)

| Mois | Fonctionnement | Moins-value sur placement de portefeuille | Transfert | Service de la dette | Total |
|---------------------|-----------------------|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Avril | — | — | 1 608 799 | — | 1 608 799 |
| Mai | — | — | 1 590 292 | — | 1 590 292 |
| Juin | 1 479 | — | 1 179 984 | — | 1 181 463 |
| Juillet | — | — | 313 433 | — | 313 433 |
| Août | — | — | 2 734 254 | — | 2 734 254 |
| Septembre | — | — | 4 218 821 | — | 4 218 821 |
| Octobre | — | — | 5 228 598 | — | 5 228 598 |
| Novembre | — | — | 1 081 267 | — | 1 081 267 |
| Décembre | — | — | 2 214 453 | — | 2 214 453 |
| Janvier | — | — | 5 015 154 | — | 5 015 154 |
| Février | — | — | 4 842 845 | — | 4 842 845 |
| Mars ⁽¹⁾ | 112 613 | — | 82 628 759 | — | 82 741 372 |
| TOTAL | 114 092 | — | 112 656 659 | — | 112 770 751 |

Note : Les dépenses pour 2022-2023 sont préliminaires.

(1) Comprend des dépenses totalisant 34,2 M\$ à être comptabilisées pour 2022-2023, mais qui seront versées à la Société du Plan Nord au courant des mois d'avril à juin 2023.

En ce qui concerne la liste des projets et des investissements annoncés et financés en totalité ou en partie par le Fonds du Plan Nord, veuillez-vous référer à la Société du Plan Nord à : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord>.

Q-15 Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord; prévisions pour 2023-2024.

VENTILATION DÉTAILLÉE DES REVENUS DU FONDS DU PLAN NORD
(en millions de dollars)

| Catégories de revenus | 2022-2023⁽¹⁾ | 2023-2024⁽²⁾ |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Dotation annuelle | 90,2 | 108,2 |
| Contribution d'Hydro-Québec | 15,0 | 15,0 |
| Revenus d'intérêts ⁽³⁾ | 4,7 | 1,8 |
| TOTAL – Revenus | 109,9 | 125,0 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Données préliminaires.

(2) Données prévisionnelles.

(3) Comprend les revenus d'intérêts générés à partir des placements effectués à partir des sommes du Fonds du Plan Nord ainsi que sur les sommes conservées en encaisse au Fonds du Plan Nord.

Q-16 Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.

COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

| Année | Coût des nouveaux emprunts⁽¹⁾ |
|--------------|---|
| 2022 | 3,5 |

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond.

Q-17 Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquer le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allégement fiscal.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les *Dépenses fiscales 2022* au lien suivant : [Dépenses fiscales 2022 \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/dépenses-fiscales-2022)

Q-18 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les *Dépenses fiscales 2022* au lien suivant : [Dépenses fiscales 2022 \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/dpfs/2022)

Q-19 Copie de tous études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.

- Dans le cadre du budget 2023-2024, une analyse a été produite portant sur le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport au PIB en 2021.
- Cette analyse est disponible à la page B.7 du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* publié le 21 mars 2023 et peut être consultée à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca.

Toutefois, les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.

Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-20 Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donner, de façon distincte, la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).

REVENUS CONSOLIDÉS – ÉVOLUTION PAR SOURCE DE REVENUS
(en millions de dollars)

| | 2022-2023 ^(P) | 2023-2024 ^(P) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| REVENUS AUTONOMES | | |
| IMPÔTS SUR LES REVENUS ET LES BIENS | | |
| Impôt sur le revenu des particuliers | 42 670 | 43 126 |
| Cotisations au fonds des services de santé | 7 841 | 7 944 |
| Impôts des sociétés | | |
| - Impôt sur le revenu | n.d. | n.d. |
| - Taxe sur les services publics | n.d. | n.d. |
| - Taxe sur le capital des sociétés d'assurance | n.d. | n.d. |
| - Taxe compensatoire des institutions financières | n.d. | n.d. |
| - Sous-total aux impôts des sociétés | 13 263 | 13 192 |
| Impôt foncier scolaire | 1 112 | 1 184 |
| Sous-total | 64 886 | 65 446 |
| TAXES À LA CONSOMMATION | | |
| Ventes au détail | 22 842 | 23 505 |
| Carburants | 2 164 | 2 081 |
| Tabac | 829 | 982 |
| Boissons alcooliques | 634 | 635 |
| Cannabis | 79 | 87 |
| Sous-total | 26 548 | 27 290 |
| DROITS ET PERMIS | | |
| Véhicules automobiles | 1 565 | 1 626 |
| Ressources naturelles | 2 201 | 1 821 |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1 319 | 1 353 |
| Autres | 896 | 939 |
| Sous-total | 5 981 | 5 739 |
| REVENUS DIVERS | | |
| Ventes de biens et services | n.d. | n.d. |
| Intérêts | n.d. | n.d. |
| Amendes, confiscations et recouvrements | n.d. | n.d. |
| Autres revenus | n.d. | n.d. |
| Sous-total | 11 784 | 12 707 |
| REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT | | |
| Société des alcools du Québec | 1 419 | 1 459 |
| Loto-Québec | 1 523 | 1 498 |
| Hydro-Québec | 3 800 | 3 525 |
| Autres | -68 | 325 |
| Sous-total | 6 674 | 6 807 |
| TOTAL DES REVENUS AUTONOMES | 115 873 | 117 989 |
| TRANSFERTS FÉDÉRAUX | | |
| Péréquation | 13 666 | 14 037 |
| Transferts pour la santé | 7 124 | 8 660 |
| Transfert pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux | 1 294 | 1 366 |
| Autres programmes | 7 142 | 5 679 |
| TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX | 29 226 | 29 742 |
| TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS | 145 099 | 147 731 |

(P) :Prévisions du budget 2023-2024 présenté le 21 mars 2023.

Q-21 Taux d'emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d'emprunt pour 2023-2024.

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
(en pourcentage)

| | Québec | Ontario | Écart Québec moins Ontario (en points de pourcentage) |
|------|--------|---------|--|
| 2022 | 3,53 | 3,56 | -0,03 |

Source : PC-Bond.

Les informations suivantes sont publiées par le ministère des Finances dans les documents budgétaires.

MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux cible du financement à un jour | 2,0 (4,3) | 4,5 (4,3) | 3,5 (3,0) |
| Bons du Trésor – 3 mois | 2,3 (4,3) | 4,4 (4,2) | 3,5 (2,9) |
| Obligations – 10 ans | 2,8 (3,3) | 3,1 (3,0) | 3,0 (3,0) |
| Dollar canadien (en cents américains) | 76,6 (73,8) | 75,0 (75,6) | 76,8 (78,1) |
| Dollar américain (en dollar canadien) | 1,31 (1,36) | 1,33 (1,32) | 1,30 (1,28) |

Q-22 L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenus : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.

Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2020 et 2021.

Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

En 2021, seules les données sur le régime d'impôt minier sont disponibles.

PRÉLÈVEMENTS FISCAUX DIRECTS EFFECTUÉS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS

(prélèvements fiscaux et régime de droits miniers, en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | 2020 ^P | 2021 ^P |
|---|-------------------|-------------------|
| Prélèvements fiscaux | | |
| Nombre de sociétés ⁽¹⁾ (en unités) | 439 | N.D. |
| Nombre de sociétés ayant un impôt sur le revenu à payer (en unités) | 55 | N.D. |
| <i>Impôt à payer au Québec</i> | | |
| Revenu imposable au Québec | 261 | N.D. |
| Impôt à payer sur le revenu des sociétés | 30 | N.D. |
| <i>Cotisation des employeurs au FSS</i> | | |
| Salaire versé | 1 526 | N.D. |
| Cotisation des employeurs au FSS | 64 | N.D. |
| Sous-total – prélèvements fiscaux | 94 | N.D. |
| Régime d'impôt minier | | |
| Nombre de sociétés ⁽¹⁾ (en unités) | 175 | 195 |
| <u>Sociétés productrices</u> | | |
| Valeur brute de la production | 12 491 | 13 893 |
| Nombre de sociétés productrices (en unités) | 32 | 24 |
| Nombre de sociétés ayant un impôt minier à payer ⁽²⁾ (en unités) | 29 | 21 |
| Profit minier | 3 079 | 5 116 |
| Impôt minier déclaré | 550 | 920 |
| Crédits de droits réclamés | -0,3 | — |
| Impôt minier net : sociétés productrices | 550 | 920 |
| <u>Sociétés junior</u> | | |
| Crédits de droits réclamés | -7 | -8 |
| Sous-total – régime d'impôt minier (net) | 543 | 912 |
| TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS | 637 | N.D. |

Note : La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

P : Les prélèvements pour 2020 et 2021 sont préliminaires.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés junior (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés.

(2) Pour l'année 2021, 21 sociétés ont payé des droits miniers au Québec. De celles-ci, 16 sociétés ont déclaré des profits et payé les droits miniers. Les 5 autres sociétés n'ont pas déclaré de profit, mais ont payé des droits miniers en vertu de l'impôt minier minimum.

- Q-22** L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenus : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.

PRÉVISION DES REVENUS DES DROITS MINIERS

Le ministère des Finances effectue une prévision des revenus de droits miniers nets des crédits de droits réclamés.

Toutefois, il n'effectue pas de prévision de l'impôt sur les revenus des sociétés et des cotisations des employeurs au FSS spécifiquement pour le secteur minier. Ces prévisions sont faites de façon globale pour l'ensemble des secteurs.

La prévision des revenus des droits miniers nets des crédits de droits réclamés est effectuée sur une base d'année financière et non pas sur une base d'année civile.

PRÉVISION DES REVENUS DES DROITS MINIERS (en millions de dollars)

| | 2022-2023 |
|----------------------------|------------------|
| Revenus des droits miniers | 783 |

Q-23 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour les 2023-2024. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.

Une mesure fiscale s'adresse spécifiquement aux sociétés minières, soit le crédit d'impôt relatif aux ressources. Il s'agit d'une aide fiscale qui permet d'appuyer les travaux d'exploration minière.

- Ces travaux sont réalisés en majeure partie par des sociétés junior d'exploration. Il s'agit de petites ou moyennes entreprises qui n'exploitent pas encore de ressources minérales.

Par ailleurs, les contribuables investisseurs (particuliers et sociétés) peuvent bénéficier du régime d'actions accréditatives. Cette mesure vise à favoriser le financement des entreprises minières.

DÉPENSE FISCALE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

| | 2022 ^P | 2023 ^P |
|--|-------------------|-------------------|
| Aide directe aux entreprises minières | | |
| — Crédit d'impôt relatif aux ressources | 82,2 | 75,7 |
| Aide aux contribuables investisseurs | | |
| — Actions accréditatives | 104,5 | 107,0 |
| TOTAL | 186,7 | 182,7 |

P : Projections.

NOMBRE DE SOCIÉTÉS MINIÈRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FISCALE – 2019

| | 2019 ⁽¹⁾ |
|---------------------------------------|---------------------|
| Crédit d'impôt relatif aux ressources | 132 |
| Actions accréditatives ⁽²⁾ | — |

(1) L'année 2019 constitue la dernière année où les données sont considérées complètes.

(2) Cette mesure est accordée aux contribuables investisseurs. Il n'est donc pas possible d'établir le nombre de sociétés minières bénéficiaires.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE

- Afin d'obtenir un portrait exhaustif de l'aide budgétaire accordée au secteur minier, cette demande devrait être partagée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
- Le tableau suivant présente les informations dont dispose le ministère des Finances à l'égard des dépenses budgétaires relatives au secteur minier.
 - Ces montants ne sont pas accordés en aide directe aux entreprises. Il n'est donc pas possible d'établir le nombre de sociétés minières bénéficiaires.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

| | 2022-2023 |
|--|-------------|
| Fonds du patrimoine minier ⁽¹⁾ | 38,0 |
| Gestion de l'activité minière ⁽²⁾ | 3,0 |
| TOTAL | 41,0 |

(1) Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier à partir de 2011-2012.

(2) Fonds des ressources naturelles – Volet gestion de l'activité minière à compter du 1^{er} janvier 2016.

Sources : Comptes publics du Québec et ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Q-24 Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières en spécifiant le nombre de minières par année.

Le tableau ci-après présente le profit minier des sociétés minières pour l'année 2021.

- Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

PROFITS AVANT IMPÔT DÉCLARÉS PAR LES SOCIÉTÉS MINIÈRES
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2021^P |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre (en unité) | 16 ⁽¹⁾ |
| Profit minier | 5 116 |

Note : Les montants de profit minier déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada

P : Les chiffres sont préliminaires.

(1) Pour l'année 2021, 21 sociétés ont payé des droits miniers au Québec. De celles-ci, 16 sociétés ont déclaré des profits et payé les droits miniers. Les 5 autres sociétés n'ont pas déclaré de profit, mais ont payé des droits miniers en vertu de l'impôt minier minimum.

Q-25 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.

- Les études et analyses produites portant sur les impacts de modifications à la structure fiscale du Québec ont toutes, sans exception, fait l'objet d'une publication sous forme de bulletins d'information et de documents budgétaires.
- Chacun des documents publiés peut être consulté à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca.

Toutefois, les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.

Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

- Q-26** Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
 - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
 - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
 - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
 - e) le nombre de ménages;
 - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
 - g) le PIB nominal en dollars courants;
 - h) le PIB réel;
 - i) le taux d'épargne des ménages;
 - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
 - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
 - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
 - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
 - n) le taux d'inflation;
 - o) la population active;
 - p) le taux de chômage;
 - q) le nombre d'emplois;
 - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
 - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
 - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
 - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
 - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

NOMBRE DE MÉNAGES AU QUÉBEC

(en nombre)

| | 2022 |
|----------------------------------|-------------|
| Nombre de ménages fiscaux | 5 060 828 |

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR TRANCHE DE REVENU TOTAL

(en nombre)

| | 2022 |
|----------------------------|------------------|
| Moins de 20 000 \$ | 1 627 492 |
| De 20 000 \$ à 40 000 \$ | 1 753 119 |
| De 40 000 \$ à 60 000 \$ | 1 358 226 |
| De 60 000 \$ à 80 000 \$ | 856 706 |
| De 80 000 \$ à 100 000 \$ | 535 725 |
| De 100 000 \$ à 120 000 \$ | 298 573 |
| 120 000 \$ ou plus | 492 966 |
| TOTAL | 6 922 808 |

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

- Q-26** Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
 - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
 - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
 - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
 - e) le nombre de ménages;
 - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
 - g) le PIB nominal en dollars courants;
 - h) le PIB réel;
 - i) le taux d'épargne des ménages;
 - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
 - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
 - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
 - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
 - n) le taux d'inflation;
 - o) la population active;
 - p) le taux de chômage;
 - q) le nombre d'emplois;
 - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
 - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
 - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
 - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
 - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC – PRÉVISION DU BUDGET 2023-2024 – MARS 2023

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | Données observées ⁽¹⁾ | | Prévisions Budget 2023-2024 | |
|--|----------------------------------|-------|-----------------------------|---------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Production | | | | |
| PIB réel | 6,0 | 2,8 | 0,6 | 1,4 |
| PIB nominal | 11,8 | 10,0 | 2,7 | 3,8 |
| PIB nominal (en G\$) | 504,5 | 555,1 | 568,4 | 589,8 |
| Composantes du PIB (en termes réels) | | | | |
| Demande intérieure finale | 6,2 | 1,9 | 0,6 | 1,2 |
| — Consommation des ménages | 5,4 | 4,7 | 1,6 | 1,5 |
| — Dépenses et investissements des gouvernements | 5,6 | 1,5 | 1,1 | 0,6 |
| — Investissements résidentiels | 12,9 | -11,4 | -7,9 | -0,1 |
| — Investissements non résidentiels des entreprises | 7,3 | 0,4 | 0,4 | 2,3 |
| Exportations | 2,9 | 4,2 | 1,5 | 3,7 |
| Importations | 6,8 | 6,2 | 0,6 | 2,3 |
| Marché du travail | | | | |
| Population (en milliers) | 8 602 | 8 696 | 8 775,8 | 8 842,8 |
| Population de 15 ans et plus (en milliers) | 7 099 | 7 156 | 7 238 | 7 303 |
| Emplois (en milliers) | 4 273 | 4 403 | 4 466,3 | 4 491,5 |
| Création d'emplois (en milliers) | 176,6 | 129,7 | 63,2 | 25,2 |
| Taux de chômage (en pourcentage) | 6,1 | 4,3 | 4,6 | 4,2 |

- Q-26** Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
 - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
 - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
 - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
 - e) le nombre de ménages;
 - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
 - g) le PIB nominal en dollars courants;
 - h) le PIB réel;
 - i) le taux d'épargne des ménages;
 - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
 - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
 - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
 - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
 - n) le taux d'inflation;
 - o) la population active;
 - p) le taux de chômage;
 - q) le nombre d'emplois;
 - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
 - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
 - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
 - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
 - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC – PRÉVISION DU BUDGET 2023-2024 – MARS 2023 (SUITE)

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | Données observées ⁽¹⁾ | | Prévisions Budget 2023-2024 | |
|---|----------------------------------|------|-----------------------------|------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Autres indicateurs économiques (en termes nominaux) | | | | |
| Consommation des ménages | 8,9 | 10,7 | 4,5 | 3,4 |
| — Excluant les produits alimentaires et le logement | 11,1 | 12,3 | 4,0 | 3,4 |
| Mises en chantier (en milliers d'unités) | 67,8 | 57,1 | -12,3 | -7,7 |
| Investissements résidentiels | 29,8 | -1,5 | -7,1 | 2,0 |
| Investissements non résidentiels des entreprises | 9,5 | 7,8 | 3,8 | 3,8 |
| Salaires et traitements | 10,8 | 9,9 | 3,7 | 3,4 |
| Revenu des ménages | 5,6 | 9,4 | 3,0 | 3,4 |
| Excédent d'exploitation net des sociétés | 8,9 | 0,6 | -4,9 | 5,3 |
| Indice des prix à la consommation | 3,8 | 6,7 | 3,5 | 2,2 |
| — Excluant les aliments et l'énergie | 3,0 | 4,7 | 3,6 | 2,2 |

(1) Données disponibles au 6 avril 2023.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

- Q-26** Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
 - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
 - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
 - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
 - e) le nombre de ménages;
 - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
 - g) le PIB nominal en dollars courants;
 - h) le PIB réel;
 - i) le taux d'épargne des ménages;
 - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
 - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
 - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
 - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
 - n) le taux d'inflation;
 - o) la population active;
 - p) le taux de chômage;
 - q) le nombre d'emplois;
 - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
 - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
 - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
 - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
 - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

**PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE –
PRÉVISION DU BUDGET 2023-2024 – MARS 2023**
(PIB réel, variation en pourcentage)

| | Poids ⁽¹⁾ | Données disponibles | Prévisions Budget – 2023-2024 | |
|---|----------------------|---------------------|-------------------------------|------------|
| | | 2022 ⁽²⁾ | 2022 | 2023 |
| Monde⁽³⁾ | 100,0 | 3,3 | 3,3 | 2,4 |
| Économies avancées⁽³⁾ | 41,9 | 2,7 | 2,7 | 0,6 |
| Québec | 0,3 | 2,8 | 2,8 | 0,6 |
| Canada | 1,4 | 3,4 | 3,4 | 0,8 |
| États-Unis | 15,8 | 2,1 | 2,1 | 0,5 |
| Zone euro | 11,9 | 3,5 | 3,5 | 0,3 |
| Allemagne | 3,3 | 1,8 | 1,8 | -0,1 |
| France | 2,3 | 2,6 | 2,6 | 0,3 |
| Italie | 1,9 | 3,7 | 3,9 | 0,0 |
| Royaume-Uni | 2,3 | 4,1 | 4,0 | -0,9 |
| Japon | 3,8 | 1,0 | 1,1 | 1,2 |
| Économies émergentes et en développement⁽³⁾ | 58,1 | 3,8 | 3,8 | 3,6 |
| Chine | 18,5 | 3,0 | 3,0 | 5,0 |
| Inde ⁽⁴⁾ | 7,0 | 6,8 | 6,8 | 5,9 |

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2021.

(2) Données disponibles au 6 avril 2023.

(3) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(4) Les données sont calculées pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.



Q-27 Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2022-2023.

- Le budget 2019-2020 a mis en place et bonifié deux mesures fiscales spécifiques pour le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, soit :
 - le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, qui permet aux travailleurs de 60 ans ou plus de bénéficier d'une économie d'impôt pouvant atteindre 11 000 \$ sur leurs revenus d'emploi;
 - le crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui permet d'obtenir un allègement fiscal pour les cotisations payées par l'employeur relativement à des employés de 60 ans ou plus, soit les cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la CNESST.
- De plus, d'autres mesures ont été mises en place afin de favoriser le maintien en emploi et le retour de certains employés du secteur public.
 - Des incitatifs financiers d'une valeur de 12 000 \$ à 18 000 \$ ont été mis en place afin de favoriser le retour du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires dans le réseau de la santé et des services sociaux.
 - Un incitatif financier a été mis en place dans le réseau scolaire afin de permettre aux enseignants qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 et qui font de la suppléance, d'être rémunérés en fonction de l'expérience et de l'échelon qui prévalaient lors de leur départ à la retraite, et ce, dès leur premier jour de suppléance.
 - Une prime salariale est également versée aux retraités de certaines professions du secteur de la santé, de l'enseignement et des services de garde éducatifs à l'enfance qui effectuent un retour en emploi.
- Notons également qu'afin d'encourager une retraite plus tardive, le Régime de rentes du Québec (RRQ) prévoit des facteurs d'ajustement lorsque la rente de retraite est demandée avant ou après 65 ans.
 - Lorsque la rente de retraite du RRQ est demandée après 65 ans, celle-ci est bonifiée de 8,4 % par année jusqu'à 70 ans. Toutefois, la rente de retraite est réduite de 7,2 % par année d'anticipation avant 65 ans.
- Finalement, à partir de janvier 2024, afin d'encourager davantage le maintien en emploi de nouvelles dispositions seront prévues au RRQ, soit :
 - la possibilité de cesser les cotisations au RRQ pour les bénéficiaires d'une rente de retraite de 65 ans ou plus;
 - la mise en place une protection de la rente pour les travailleurs de 65 ans ou plus qui travaillent à temps partiel.

Q-28 Pour 2022-2023, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des Finances.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de six agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's (S&P);
- Fitch Ratings;
- DBRS Morningstar;
- Japan Credit Rating Agency (JCR);
- China Chengxin International (CCXI).

Le personnel du ministère des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale. En 2022, ces rencontres se sont tenues en visio-conférence.

En juillet 2022, l'agence JCR a augmenté la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA, soit la meilleure cote possible.

Les cinq autres agences ont confirmé la cote de crédit du Québec et lui ont attribué une perspective stable.

- Q-29** L'état d'avancement, les sommes dépensées, de chacune des orientations de la stratégie Avantage Saint-Laurent. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère :
- a) doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives;
 - b) assurer, sur le Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes;
 - c) offrir aux communautés maritimes des possibilités prometteuses et durables de développement.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

- Q-30** Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :
- a) l'identité des membres;
 - b) le budget mis à la disposition du conseil;
 - c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
 - d) le nombre de rencontres, lieu et les motifs de celles-ci;
 - e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits Le Groupe d'Initiative financière ayant cessé ses activités lors du changement de gouvernement le 1^{er} octobre 2018.

- Q-31** Concernant le crédit d'impôt sur le maintien à domicile, pour 2022-2023 :
- a) **Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les établissements de santé;**
 - b) **Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les immeubles en copropriété;**
 - c) **Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les immeubles de logements;**
 - d) **Crédit moyen versé par bénéficiaire pour les maisons;**
 - e) **Crédit moyen versé par bénéficiaire pour résidences privées pour aînés.**
- Pour l'année d'imposition 2020¹, le crédit d'impôt moyen versé par ménage par le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) est de :
 - 3 894 \$ pour les ménages qui résident dans une RPA;
 - 347 \$ pour les ménages qui résident hors RPA, ce qui inclut à la fois les bénéficiaires vivant dans un immeuble en copropriété, un immeuble de logements locatifs ou une résidence familiale ou maisons.
 - Notons que les services offerts à même la contribution de l'utilisateur pour les établissements publics ne sont pas admissibles au CMD.

¹ Données les plus récentes.

Q-32 Pour 2022-2023, toute note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celles-ci dans le futur.

- Aucune note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins au Québec n'a été publié par le ministère des Finances.
- Depuis le début des années 2000, le gouvernement a permis aux ordres professionnels d'adopter un règlement afin d'autoriser leurs membres à exercer leur profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.
- Depuis, la décision de permettre ou d'empêcher l'incorporation des médecins est une prérogative du Collège des médecins.

- Q-33 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- l'objectif visé ;**
 - la clientèle admissible ;**
 - le montant total accordé ;**
 - la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

a) et b) Objectif visé et clientèle admissible

- Il existe neuf mesures fiscales dédiées à des entreprises culturelles. Toutes ces mesures sont des crédits d'impôt remboursables. Elles ont chacune leurs objectifs et clientèles spécifiques.

OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE

| Crédit d'impôt | Objectif visé | Clientèle admissible |
|---|--|--|
| Production cinématographique ou télévisuelle québécoise | Permettre à l'industrie de se renforcer, d'élargir son marché et de promouvoir l'identité culturelle québécoise. | Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle certifiée comme étant québécoise. |
| Services de production cinématographique | Attirer au Québec le tournage de films étrangers. | Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle admissible comportant des dépenses minimales de 250 000 \$. |
| Doublage de films | Soutenir les activités de doublage au Québec et encourager la consolidation de l'industrie québécoise du doublage face à la concurrence étrangère. | Sociétés réalisant le doublage d'une production qui appartient à une catégorie de films admissible et dont les montants sont versés à 75 % à des Québécois. |
| Production d'enregistrements sonores | Favoriser la consolidation et la capitalisation des entreprises du secteur en permettant le maintien ou l'accroissement de volume de production et la réduction des coûts de production. | Sociétés réalisant un enregistrement sonore à fort contenu québécois, comportant au moins 60 % de contenu musical. |
| Production de spectacles | <ul style="list-style-type: none"> — Faciliter la consolidation de l'industrie en lui permettant de maintenir ou d'accroître son volume de production. — Encourager la diffusion de spectacles en région éloignée. — Aider les producteurs québécois à rivaliser avec les promoteurs étrangers. | Sociétés réalisant un spectacle musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois. |
| Production d'évènements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec | Soutenir le talent des créateurs québécois dans le développement et la diffusion de leurs évènements ou environnements multimédias à l'échelle internationale. | Sociétés réalisant une œuvre qui propose une expérience éducative ou culturelle qui a pour but de divertir, d'être présentée à un ou des auditoires situés à l'extérieur du Québec et qui satisfait aux critères de contenu et d'employés québécois. |
| Édition de livres | Soutenir les activités d'édition de livres et permettre aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour des ouvrages québécois et de réaliser des projets d'édition d'envergure. | Sociétés réalisant un ouvrage admissible qui : <ul style="list-style-type: none"> — est édité à des fins d'exploitation commerciale; — est l'œuvre d'un auteur québécois; — compte un certain nombre de pages et son premier tirage compte un minimum de 100 exemplaires; — est publié dans un livre relié sous couverture; — est constitué au moins à 75 % des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression. |

- Q-33 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- l'objectif visé ;**
 - la clientèle admissible ;**
 - le montant total accordé ;**
 - la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE (suite)

| Crédit d'impôt | Objectif visé | Clientèle admissible |
|---|--|--|
| Appuyer la transformation numérique de la presse écrite | Soutenir l'amorce ou la poursuite de la conversion des modèles d'affaires des entreprises de la presse d'information écrite. | Société qui exploite un média d'information imprimé ou numérique comportant un contenu d'information écrit original. |
| Soutien à la presse d'information écrite | Contribuer à la sauvegarde de la presse d'information écrite québécoise et au maintien de ses contenus écrits originaux sur l'actualité d'intérêt général qui s'adressent spécifiquement à la population québécoise. | Un média admissible : <ul style="list-style-type: none"> — a comme fonction de produire et de diffuser quotidiennement ou périodiquement, au moyen d'une publication imprimée, d'un site Internet d'information ou d'une application mobile réservée à de l'information; — du contenu écrit d'information original portant sur l'actualité d'intérêt général et s'adressant spécifiquement à la population québécoise; — possède sa propre équipe de rédaction au Canada composée de journalistes responsables de produire un contenu écrit d'information original; — est produit et diffusé depuis au moins douze mois. |

c) Le montant total accordé

ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DU COÛT DES CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉS À LA CULTURE – 2022

(en millions de dollars)

| | 2022^P |
|---|-------------------------|
| Production cinématographique ou télévisuelle québécoise | 166,1 |
| Services de production cinématographique | 392,7 |
| Doublage de films | 4,6 |
| Production d'enregistrements sonores | 1,6 |
| Production de spectacles | 22,5 |
| Production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec | dc |
| Édition de livres | 8,8 |
| Appuyer la transformation numérique de la presse écrite | dc |
| Soutien à la presse d'information écrite | 23,3 |
| TOTAL | 629,6 |

P : Prévisions.

dc : Données confidentielles en raison du faible nombre de sociétés bénéficiaires.

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

- Q-33 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a) l'objectif visé ;**
 - b) la clientèle admissible ;**
 - c) le montant total accordé ;**
 - d) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

d) La liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste, au nombre, au coût et aux détails de chacun des projets ayant bénéficié à l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).



Q-34 Concernant le Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, fournir:

- a) le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
- b) les prévisions pour 2023-2024 ;
- c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
- d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu.

a) Le budget total par volet pour 2022-2023

- Le coût du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres est estimé à 8,8 M\$ en 2022¹.
- Le crédit d'impôt pour l'édition de livres ne comporte pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou par catégories d'ouvrages ayant pu donner droit au crédit d'impôt.
- Une société œuvrant au Québec qui est reconnue comme une maison d'édition de livres par la Société de développement des entreprises culturelles et qui engage des dépenses en main-d'œuvre admissibles directement attribuables à la préparation et à l'impression ou à la réimpression d'un ouvrage admissible bénéficiera du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.
- Plus précisément, pour être admissible, l'ouvrage doit :
 - être édité à des fins d'exploitation commerciale;
 - être l'œuvre d'un auteur québécois;
 - compter un certain nombre de pages² et son premier tirage doit compter un minimum de 100 exemplaires;
 - être publié dans un livre relié sous couverture;
 - être constitué au moins à 75 % des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.

b) Les prévisions pour 2023-2024

- Le coût du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres est estimé à 9,0 M\$ en 2023.

c) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023 relativement au crédit d'impôt pour l'édition de livres. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).

¹ À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

² Un ouvrage doit compter au moins le nombre suivant de pages imprimées : 8 pages dans le cas d'un livre pour enfants, 16 pages dans le cas d'une bande dessinée, 32 pages dans le cas d'un recueil de poésie et 48 pages dans les autres cas.

- Q-34** Concernant le Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, fournir:
- a) le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
 - b) les prévisions pour 2023-2024 ;
 - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
 - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu.

d) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu

- La liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 ainsi que le montant obtenu constituent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent pas être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

- Q-35** Concernant le Financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable pour l'édition des livres, fournir :
- a) le budget total et par volet pour 2022-2023;
 - b) les prévisions pour 2023-2024;
 - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant;
 - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Culture et des Communications.

- Q-36** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :
- le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
 - les prévisions pour 2023-2024 ;
 - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
 - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu ;
 - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.

a) et b) Le budget total et par volet pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024

- Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés¹ pour les années 2022 et 2023 relatifs au Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, au Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et au Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films (ci-après : « crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec »).

COÛTS DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES VISANT À SOUTENIR L'INDUSTRIE DU CINÉMA AU QUÉBEC – 2022 ET 2023

(en millions de dollars)

| | 2022 ^P | 2023 ^P |
|---|-------------------|-------------------|
| Production cinématographique ou télévisuelle québécoise | 166,1 | 170,5 |
| Services de production cinématographique | 392,7 | 402,5 |
| Doublage de films | 4,6 | 4,7 |

P : Prévisions.

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

- Les crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec ne comportent pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou catégories de productions ayant pu donner droit à ces crédits d'impôt.

c) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023 ni du montant demandé relativement à l'un ou l'autre des trois crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).

¹ À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

- Q-36** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :
- a) le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
 - b) les prévisions pour 2023-2024 ;
 - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
 - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu ;
 - e) la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.

d) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu

- La liste des projets ou des entreprises bénéficiaires de l'un ou l'autre des crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec et le montant obtenu représentent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

e) La liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023 relativement à l'un ou l'autre des trois crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).

- Q-37 Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :**
- le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
 - les prévisions pour 2023-2024 ;
 - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
 - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu ;
 - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.

a) et b) Le budget total et par volet pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024

- Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés¹ pour les années 2022 et 2023 relatifs au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles.

COÛTS DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET LA PRODUCTION DE SPECTACLES – 2022 ET 2023
(en millions de dollars)

| | 2022 ^P | 2023 ^P |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Production d'enregistrements sonores | 1,6 | 1,7 |
| Production de spectacles | 22,5 | 26,3 |

P : Prévisions.

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

- Ces deux crédits d'impôt remboursables ne comportent pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou catégories de spectacles ou d'enregistrements ayant pu donner droit à ces crédits d'impôt.
- c) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant**
- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023 ni du montant demandé relativement au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores ou au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).
- d) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu**
- La liste des projets ou des entreprises bénéficiaires des crédits d'impôt remboursables visant à soutenir la production d'enregistrements sonores ou la production de spectacles et le montant obtenu représentent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).

¹ À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

- Q-37** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :
- a) le budget total et par volet pour 2022-2023 ;
 - b) les prévisions pour 2023-2024 ;
 - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2022-2023, incluant le montant ;
 - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2022-2023 et le montant obtenu ;
 - e) la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023.

e) La liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2022-2023 relativement au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores ou au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002).

- Q-38** Concernant le plan d'aide aux médias écrit afin d'assurer la stabilité de ce secteur. Veuillez fournir :
- Toute note, analyse comparative entre différents types de médias;
 - Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme;
 - Les critères du programme;
 - Liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2022-2023.

a) et b) Toute note, analyse comparative entre différents types de médias et raisons pour l'exclusion des médias de la radio et télévision

- Aucune note, analyse ou étude portant sur les différents types de médias ou sur l'exclusion de certains médias tels que les radios et les télévisions n'a été rendue publique durant l'année 2022-2023 par le ministère des Finances.

Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.

Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

c) Les critères du programme

- Le plan d'aide pour les médias écrits comprend les mesures énumérées dans le tableau suivant. Les critères de ces mesures peuvent être consultés sur les sites Internet des organismes responsables de leur administration ou concernés.

PLAN D'AIDE AUX MÉDIAS ÉCRITS – QUÉBEC

| Mesures | Objectif visé | Critères du programme (voir sites Internet) |
|---|---|---|
| Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite | Stimuler l'adaptation des modèles d'affaires de ces entreprises en soutenant l'amorce ou la poursuite de leur virage numérique | Adaptation numérique des entreprises de la presse écrite Gouvernement du Québec (quebec.ca) |
| Programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires | Diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec et favoriser la participation de la communauté à leurs activités | https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997 |
| Crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse écrite | Soutenir l'amorce ou la poursuite de la conversion des modèles d'affaires des entreprises de la presse d'information écrite | https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/credit-d-impot-pour-appuyer-la-transformation-numerique-des-entreprises-de-la-presse-ecrite.html |
| Crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite | Contribuer à la sauvegarde de la presse d'information écrite québécoise et au maintien de ses contenus écrits originaux sur l'actualité d'intérêt général qui s'adressent spécifiquement à la population québécoise | https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/Credit-d-impot-pour-soutenir-la-presse-d-information-ecrite.html |
| Soutien pour la collecte sélective | Compenser entièrement la contribution financière que doivent verser les médias écrits aux municipalités pour la collecte sélective | https://www.recyclemedias.com/fr/ |



- Q-38** Concernant le plan d'aide aux médias écrit afin d'assurer la stabilité de ce secteur. Veuillez fournir :
- Toute note, analyse comparative entre différents types de médias;
 - Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme;
 - Les critères du programme;
 - Liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2022-2023.

d) Liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2022-2023

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des bénéficiaires et aux sommes investies pour chacun des bénéficiaires ayant profité de l'une ou l'autre des mesures contenues dans le plan d'aide aux médias.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur de la presse d'information écrite, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.
- Pour l'année 2022-2023, le plan d'aide pour les médias écrits devrait permettre d'accorder des aides totalisant plus de 37,5 M\$.

COÛT DU PLAN D'AIDE POUR LES MÉDIAS ÉCRITS – 2022-2023

(en millions de dollars)

| | 2022-2023 |
|--|------------------|
| Crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite ⁽¹⁾ | 21,5 |
| Crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite ⁽¹⁾ | dc |
| Programmes d'aide budgétaire du MCC pour appuyer les médias écrits | 6,0 |
| Soutien pour les coûts de la collecte sélective | 10,0 |
| TOTAL | 37,5 |

(1) Estimations selon les plus récentes prévisions du ministère des Finances.

dc : Données confidentielles en raison du faible nombre de sociétés bénéficiaires.



Q-39 Concernant le crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde, veuillez nous fournir l'information suivante :

- a) Sommes déboursées par le gouvernement pour le crédit d'impôt, total et par type de frais :
- i. les frais payés à une garderie (y compris un service de garde en milieu familial) qui n'offre pas de places à contribution réduite ;
 - ii. les frais payés à un service de garde en milieu familial qui offre des places à contribution réduite, pour les jours durant lesquels aucun service de garde n'est offert (jours fériés et journées de vacances) ;
 - iii. les frais payés à un service de garde en milieu scolaire, pour une journée pédagogique, si les frais exigés pour cette journée dépassent 8,50 \$* (seule la partie des frais qui dépasse 8,50 \$ donne droit au crédit) ;
 - iv. les frais payés à un service de garde en milieu scolaire pour une place qui n'est pas à contribution réduite (par exemple, lorsque l'enfant fréquente occasionnellement le service de garde) ;
 - v. les frais payés à un centre d'éducation préscolaire ;
 - vi. les frais payés à un jardin d'enfants (anciennement appelé prématernelle) ;
 - vii. les frais payés à un atelier éducatif pour enfants d'âge préscolaire uniquement (équivalent du jardin d'enfants) ;
 - viii. les frais payés à une maternelle ;
 - ix. les frais payés à une maternelle-garderie
 - x. les frais payés à un centre de loisirs municipal pendant les vacances scolaires (par exemple, un terrain de jeu) ;
 - xi. les frais payés à un camp de jour ;
 - xii. les frais additionnels payés pour les heures supplémentaires de garde ;
 - xiii. les frais payés à un gardien d'enfants à domicile (des exceptions s'appliquent si le gardien est un membre de votre famille) ;
 - xiv. les frais de repas d'un service de garde ou d'une colonie de vacances lorsqu'ils sont inclus dans le coût des services et qu'ils ne font pas l'objet d'une facturation distincte ;
 - xv. les frais payés à un pensionnat ou à une colonie de vacances.
- b) Nombre d'enfants ayant eu accès au crédit d'impôt en 2021-2022, par type de frais ;
- c) Coût moyen par enfant pour le crédit d'impôt pour les frais de garde en 2021-2022, par type de frais.

- Selon les données préliminaires pour l'année d'imposition 2021, il est prévu que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants coûte 851,0 M\$ à l'égard de 749 752 enfants, soit un coût moyen par enfant de 1 135 \$.
- La répartition par type de frais de garde n'est pas disponible.

- Q-40** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2022-2023 en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule;
 - couple;
 - famille monoparentale;
 - famille biparentale.

DÉFINITIONS

REVENU D'EMPLOI

- Le revenu de travail d'un ménage désigne le revenu d'un particulier et celui de son conjoint admissible qui provient de l'occupation d'une charge ou d'un emploi ou de l'exploitation d'une entreprise.

LIEN D'EMPLOI

- Un lien d'emploi est établi entre un employé et un employeur pour la durée d'un contrat de travail. Le lien d'emploi doit considérer le fait que l'employé est subordonné à l'employeur et n'effectue pas un travail autonome.

PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2021^P (en millions de dollars)

| | Personne seule | Couple | Famille monoparentale | Famille biparentale | Total |
|--|-------------------|------------|--------------------------|------------------------|--------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 0,7 | 0,1 | 1,2 | 1,0 | 3,0 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0,9 | 0,1 | 1,8 | 0,9 | 3,7 |
| 03 – Capitale-Nationale | 2,9 | 0,2 | 3,5 | 2,2 | 8,8 |
| 04 – Mauricie | 1,1 | 0,1 | 2,0 | 1,2 | 4,6 |
| 05 – Estrie | 1,7 | 0,2 | 2,5 | 2,3 | 6,6 |
| 06 – Montréal | 13,1 | 2,1 | 11,6 | 20,2 | 47,0 |
| 07 – Outaouais | 2,2 | 0,2 | 2,5 | 2,1 | 7,0 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 0,5 | 0,1 | 1,0 | 0,4 | 2,1 |
| 09 – Côte-Nord | 0,3 | 0,0 | 0,5 | 0,2 | 1,0 |
| 10 – Nord-du-Québec | 0,4 | 0,0 | 0,7 | 0,4 | 1,5 |
| 11 – Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | 0,3 | 0,0 | 0,5 | 0,3 | 1,1 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 1,6 | 0,2 | 2,5 | 2,1 | 6,5 |
| 13 – Laval | 2,6 | 0,4 | 2,3 | 4,4 | 9,8 |
| 14 – Lanaudière | 2,5 | 0,3 | 4,1 | 2,8 | 9,8 |
| 15 – Laurentides | 3,4 | 0,4 | 4,8 | 3,6 | 12,3 |
| 16 – Montérégie | 8,0 | 1,0 | 10,2 | 8,6 | 27,9 |
| 17 – Centre-du-Québec | 1,2 | 0,2 | 2,2 | 1,8 | 5,3 |
| Indéterminée | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 |
| Total | 43,7 | 5,8 | 54,2 | 54,6 | 158,3 |

P : Projection.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2022.

- Q-40** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2022-2023 en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule;
 - couple;
 - famille monoparentale;
 - famille biparentale.

PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE

**RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE SELON
LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2021^P**
(en millions de dollars)

| | Personne seule | Couple | Famille monoparentale | Famille biparentale | Total |
|--|-------------------|-------------|--------------------------|------------------------|--------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 0,22 | 0,07 | 0,05 | 0,09 | 0,44 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0,20 | 0,10 | 0,04 | 0,11 | 0,45 |
| 03 – Capitale-Nationale | 0,58 | 0,14 | 0,08 | 0,14 | 0,94 |
| 04 – Mauricie | 0,23 | 0,11 | 0,06 | 0,13 | 0,53 |
| 05 – Estrie | 0,28 | 0,10 | 0,06 | 0,14 | 0,58 |
| 06 – Montréal | 1,37 | 0,38 | 0,24 | 0,72 | 2,71 |
| 07 – Outaouais | 0,33 | 0,11 | 0,08 | 0,14 | 0,65 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 0,16 | 0,05 | 0,02 | 0,04 | 0,26 |
| 09 – Côte-Nord | 0,08 | 0,02 | 0,01 | 0,02 | 0,14 |
| 10 – Nord-du-Québec | 0,04 | 0,00 | 0,00 | 0,02 | 0,06 |
| 11 – Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | 0,10 | 0,05 | 0,02 | 0,04 | 0,21 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 0,35 | 0,12 | 0,08 | 0,14 | 0,69 |
| 13 – Laval | 0,34 | 0,09 | 0,06 | 0,18 | 0,67 |
| 14 – Lanaudière | 0,44 | 0,15 | 0,09 | 0,18 | 0,86 |
| 15 – Laurentides | 0,51 | 0,18 | 0,12 | 0,19 | 1,01 |
| 16 – Montérégie | 1,35 | 0,35 | 0,29 | 0,45 | 2,45 |
| 17 – Centre-du-Québec | 0,21 | 0,08 | 0,04 | 0,12 | 0,45 |
| Indéterminée | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,01 |
| Total | 6,77 | 2,12 | 1,37 | 2,85 | 13,10 |

P : Projection.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2022.

- Q-40** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2022-2023 en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule;
 - couple;
 - famille monoparentale;
 - famille biparentale.

SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL

**RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON
LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2021^P**
(en millions de dollars)

| | Personne seule | Couple | Famille monoparentale | Famille biparentale | Total |
|--|-------------------|-------------|--------------------------|------------------------|-------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 0,08 | 0,01 | 0,02 | 0,01 | 0,13 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0,15 | 0,01 | 0,03 | 0,01 | 0,19 |
| 03 – Québec | 0,21 | 0,01 | 0,06 | 0,05 | 0,32 |
| 04 – Mauricie | 0,17 | 0,00 | 0,05 | 0,02 | 0,24 |
| 05 – Estrie | 0,12 | 0,01 | 0,03 | 0,03 | 0,20 |
| 06 – Montréal | 0,59 | 0,07 | 0,18 | 0,22 | 1,06 |
| 07 – Outaouais | 0,06 | 0,01 | 0,03 | 0,02 | 0,12 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 0,04 | 0,00 | 0,01 | 0,01 | 0,06 |
| 09 – Côte-Nord | 0,02 | 0,00 | 0,01 | 0,00 | 0,03 |
| 10 – Nord-du-Québec | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,01 |
| 11 – Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | 0,05 | 0,01 | 0,02 | 0,01 | 0,08 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 0,10 | 0,01 | 0,02 | 0,00 | 0,13 |
| 13 – Laval | 0,09 | 0,01 | 0,02 | 0,02 | 0,14 |
| 14 – Lanaudière | 0,21 | 0,03 | 0,04 | 0,04 | 0,32 |
| 15 – Laurentides | 0,18 | 0,01 | 0,05 | 0,02 | 0,26 |
| 16 – Montérégie | 0,38 | 0,03 | 0,13 | 0,10 | 0,63 |
| 17 – Centre-du-Québec | 0,12 | 0,01 | 0,03 | 0,03 | 0,19 |
| Indéterminée | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 2,58 | 0,22 | 0,71 | 0,59 | 4,10 |

P : Projection.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Revenu Québec et Dépenses fiscales, édition 2022.

- Q-41** Concernant l'accès à l'information :
- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2022-2023.**
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2022-2023**
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2022-2023.**

Veillez référer à la réponse de la question 67 des Renseignements généraux.

- Q-70 Concernant les Crédits d'impôt relatifs à l'intégration des TI dans les PME, spécifier :**
- a) les sommes allouées pour l'année 2022-2023;
 - b) par secteur d'activité.
 - c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;
 - d) l'aide moyenne et médiane octroyée ;
 - e) l'aide maximale octroyée.

a) Les sommes allouées pour l'année 2022-2023

- Le crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME s'appliquait à une dépense relative à la fourniture d'un progiciel de gestion admissible engagée avant le 1^{er} janvier 2021. Ce crédit d'impôt a été aboli dans le cadre du budget 2020-2021.

CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TI DANS LES PME – 2022
(en millions de dollars)

| | 2022 |
|--|-------------|
| Crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME | — |

— : La mesure ne s'applique pas lors de cette année.

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

b) Par secteur d'activité

- Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles et qui permettent une répartition par secteur d'activité.

RÉPARTITION DU COÛT DU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TI DANS LES PME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ – 2019⁽¹⁾
(en millions de dollars)

| | 2019 |
|--------------------|-------------|
| Primaire | f |
| Manufacturier | 1,9 |
| Commerce de gros | 1,5 |
| Commerce de détail | 0,6 |
| TOTAL | 4,0 |

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) L'année 2019 constitue la dernière année où les données sont considérées complètes. Les années suivantes demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

c), d) et e) Le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide et l'aide moyenne, médiane et maximale octroyée

- Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles qui permettent de produire les statistiques demandées.

STATISTIQUES RELATIVES AU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TI DANS LES PME – 2019⁽¹⁾

| | 2019 |
|------------------------------------|-------------|
| Nombre d'entreprises bénéficiaires | 254 |
| Aide moyenne (\$) | 14 853 |
| Aide médiane (\$) | 10 750 |
| Aide maximale (\$) | 50 000 |

(1) L'année 2019 constitue la dernière année où les données sont considérées complètes. Les années suivantes demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

- Q-71 Pour le crédit d'impôt recherche et développement :**
- les sommes allouées pour l'année 2022-2023;
 - par secteur d'activité;
 - le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;
 - l'aide moyenne et médiane octroyée ;
 - l'aide maximale octroyée.

a) Les sommes allouées pour l'année 2022-2023

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA R-D RELATIF AUX SALAIRES DES CHERCHEURS – 2022
(en million de dollars)

| | 2022 |
|--|-------------|
| Crédit d'impôt pour la R-D relatif aux salaires des chercheurs | 465,4 |

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

b) Par secteur d'activité

- Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles qui permettent de produire une répartition du crédit d'impôt par secteur d'activité.

RÉPARTITION DU COÛT DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA R-D RELATIF AUX SALAIRES DES CHERCHEURS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ – 2019
(en millions de dollars)

| | 2019⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|
| Secteur primaire (production) | 5,8 |
| Secteur secondaire | |
| — Matériel de transport et pièces | 36,9 |
| — Pièces et matériel électroniques | 29,3 |
| — Produits pharmaceutiques et médicaments | 16,5 |
| — Machinerie | 12,8 |
| — Produits métalliques | 9,7 |
| — Pâtes et papiers | 9,0 |
| — Aliments et boissons | 2,9 |
| — Textiles et habillement | 2,4 |
| — Bois et meubles | 1,8 |
| — Autres industries manufacturières ⁽²⁾ | 51,3 |
| — Construction | 4,3 |
| Sous-total | 176,7 |
| Secteur tertiaire | |
| — Services aux entreprises (excluant services informatiques) ⁽³⁾ | 91,9 |
| — Services informatiques | 78,6 |
| — Commerce de gros et de détail | 33,5 |
| — Services gouvernementaux, santé et éducation | 15,5 |
| — Finances et assurances | 14,1 |
| — Communication, services publics et autres services ⁽⁴⁾ | 27,8 |
| Sous-total | 261,4 |
| TOTAL | 443,9 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) L'année 2019 constitue la dernière année où les données sont considérées complètes. Les années suivantes demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de trois ans.

(2) Inclut les secteurs d'activité caoutchouc et plastique, métaux ferreux et non ferreux, autres appareils électriques, équipements de télécommunication, machines pour bureau, produits minéraux non métalliques, produits du pétrole, autres produits chimiques, matériel scientifique et professionnel et autres secteurs manufacturiers.

(3) Inclut notamment les services de comptabilité, de tenue de livres et de publicité, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, les études d'avocats et de notaires et les bureaux de conseils en gestion.

(4) Inclut les services de transport et d'entreposage, de divertissements et de loisirs, d'hébergement et de restauration et les autres services.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.



- Q-71 Pour le crédit d'impôt recherche et développement :**
- a) les sommes allouées pour l'année 2022-2023;**
 - b) par secteur d'activité;**
 - c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;**
 - d) l'aide moyenne et médiane octroyée ;**
 - e) l'aide maximale octroyée.**

c), d) et e) Le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide et l'aide moyenne, médiane et maximale octroyée

- Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles qui permettent de produire les statistiques demandées.

STATISTIQUES RELATIVES AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA R-D RELATIF AUX SALAIRES DES CHERCHEURS – 2019

| | 2019⁽¹⁾ |
|------------------------------------|---------------------------|
| Nombre d'entreprises bénéficiaires | 3 793 |
| Aide moyenne (\$) | 113 133 |
| Aide médiane (\$) | 33 160 |
| Aide maximale (\$) | d.c. |

d.c. : donnée confidentielle.

(1) L'année 2019 constitue la dernière année où les données sont considérées complètes. Les années suivantes demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.



- Q-72 État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :**
- a) nombre d'enfants admis;**
 - b) nombre d'enfants refusés;**
 - c) total des sommes versées.**

LE SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ NÉCESSITANT DES SOINS EXCEPTIONNELS

- Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) est un soutien financier visant à reconnaître la situation des parents ayant des enfants mineurs handicapés nécessitant des soins exceptionnels et à les aider à assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent.
- Ce supplément comprend deux paliers d'aide, qui reflètent la gravité de la condition de l'enfant selon son âge. Pour 2023 :
 - le premier palier est d'un montant de 1 102 \$ par mois, soit 13 224 \$ par année;
 - le deuxième palier est d'un montant de 733 \$ par mois, soit 8 796 \$ par année.

a) Nombre d'enfants admis

- En date du 31 décembre 2022, et ce, depuis la création du SEHNSE, 6 684 demandes ont été acceptées.

b) Nombre d'enfants refusés

- En date du 31 décembre 2022, et ce, depuis la création du SEHNSE, 6 116 demandes ont été refusées.

c) Total des sommes versées

- Du 1^{er} avril 2016¹ au 31 décembre 2022, le SEHNSE a permis de verser plus de 275 M\$ aux familles d'enfants handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels, soit :
 - 31,9 M\$ pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2017;
 - 36,4 M\$ pour l'année 2018;
 - 40,6 M\$ pour l'année 2019;
 - 56,6 M\$ pour l'année 2020;
 - 55,2 M\$ pour l'année 2021;
 - 54,7 M\$ pour l'année 2022².

¹ Date d'entrée en vigueur de la mesure.

² Pour l'année 2022, il s'agit d'un estimé du montant versé.

Q-170 Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » pour 2022-2023 en ventilant par région administrative.

Le tableau ci-après présente le crédit de droits remboursable pour perte (CDRP) des sociétés minières pour l'année 2021.

- Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

CRÉDIT DE DROITS REMBOURSABLE POUR PERTE POUR LES SOCIÉTÉS MINIÈRES
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2021 ^P |
|--|-------------------|
| Nombre (en unité) | 80 |
| Crédit de droits remboursable pour perte | 8,2 |

Note : Les montants de CDRP déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada.

P : Les chiffres sont préliminaires.

- Q-171 Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour :**
- a) allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois;**
 - b) allocation pour amortissement;**
 - c) allocation pour exploration;**
 - d) allocation pour aménagement et mise en valeur avant production;**
 - e) allocation pour aménagement et mise en valeur après production;**
 - f) allocation pour traitement.**

Le tableau suivant montre les différentes allocations à l'impôt minier réclamées par les sociétés minières en 2021 ainsi que le nombre de sociétés bénéficiaires.

- Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

ALLOCATIONS À L'IMPÔT MINIER – 2021

| | Nombre de sociétés (unités)^P | Montant (M\$)^P |
|--|--|----------------------------------|
| Allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois | 0 | 0 |
| Allocation pour amortissement | 17 | 997 |
| Allocation pour exploration | 82 | 66 |
| Allocation pour aménagement et mise en valeur avant production | 9 | 107 |
| Allocation pour aménagement et mise en valeur après production | 9 | 228 |
| Allocation pour traitement | 19 | 606 |

P : Les chiffres sont préliminaires.

(1) La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants réclamés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada.

Q-172 État de la situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine.

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-173 Ventilation des droits miniers payés et impayés, en ventilant par année et par minerai exploité pour 2022-2023. Actions posées pour récupérer ces montants.

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-174 Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

Q-175 Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

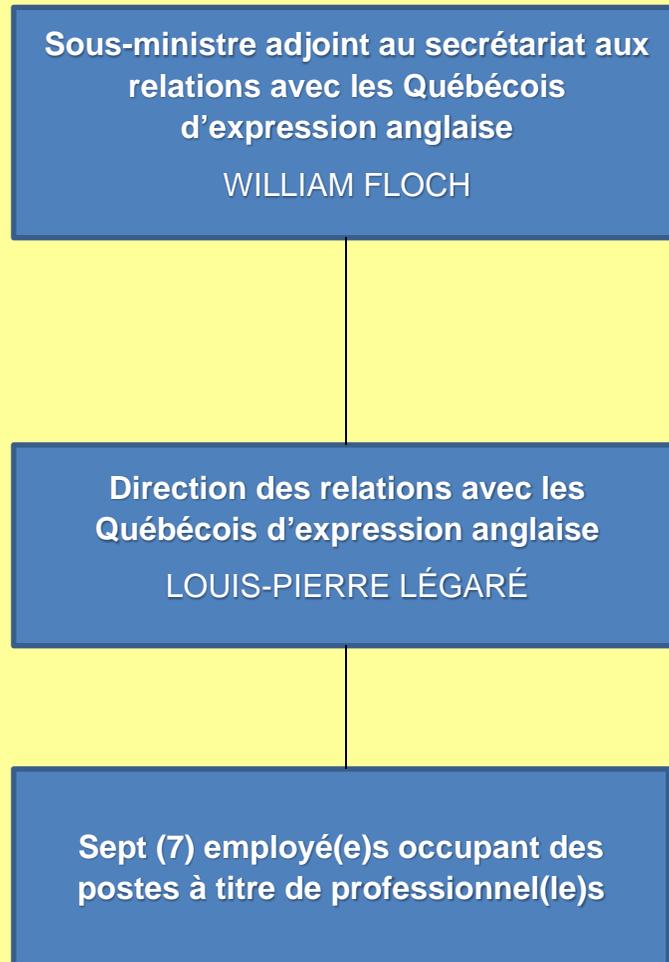
Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

**Secrétariat aux relations avec les
Québécois d'expression anglaises**



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-01 Organigramme complet du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, ainsi que le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-02 Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat et du traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tous les documents produits dans le cadre du mandat.

Aucun employé contractuel pour le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-03 Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2022-2023 desquels a fait partie le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

- En 2022-2023, le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise ont participé à 12 comités interministériels.

| Nom du comité | Brève description | Liste des membres (si disponible) | Ministère responsable |
|---|---|-----------------------------------|--|
| 1) Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise | <p>Le SRQEA a été désigné comme membre observateur pour les travaux du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise dont le mandat est d'aviser le gouvernement sur la prestation de services de santé et des services sociaux en langue anglaise.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise et aux communautés ethnoculturelles du ministère de la Santé et des Services sociaux.</p> | Non disponible | <p>MSSS</p> <p>https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/sante-services-sociaux/organismes-lies/comite-provincial-langue-anglaise#c29660</p> |
| 2) Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) – Comité conseil sur les Québécois d'expression anglaise. | <p>Après avoir soutenu le démarrage des activités de ce comité, le SRQEA participe activement à ses travaux. Le SRQEA est membre observateur de ce comité qui se réunit plusieurs fois par année.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p> | Non disponible | <p>MESS</p> <p>https://www.cpmt.gov.qc.ca/la-cpmt-et-ses-partenaires/partenaires-comites-consultatifs/</p> |
| 3) Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire | <p>Collaboration aux travaux en vue finaliser et mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p> <p>Le Plan d'action a été lancé le 14 mai 2022. La reddition de compte des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p> | Non disponible | MESS |
| 4) Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale | <p>Collaboration aux travaux en préparation du prochain Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p> | Non disponible | MESS |



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-03 Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2022-2023 desquels a fait partie le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

| Nom du comité | Brève description | Liste des membres (si disponible) | Ministère responsable |
|--|---|--------------------------------------|--|
| 5) Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) | <p>Depuis septembre 2022, le SRQEA est membre de la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) qui gouverne les travaux de mise à jour de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT.)</p> <p>Le SRQEA était un membre assujéti par la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires lorsqu'il était sous l'égide du MCE. Le statut doit être défini depuis qu'il est sous l'égide du MFQ.</p> | Non disponible | <p>MAMH</p> <p>https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/concertation/</p> |
| 6) Conférences administratives régionales (CAR) régions : <ul style="list-style-type: none"> Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine Côte-Nord l'Estrie Outaouais. | <p>Le SRQEA est membre permanent de ces conférences en vue de porter les préoccupations de la communauté d'expression anglaise. Le SRQEA coordonne plusieurs de ses actions avec les CAR.</p> | Non disponible | MAMH |
| 7) Plan d'action gouvernemental en économie sociale | <p>Le SRQEA participe au comité de suivi du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 lequel est coordonné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le SRQEA soutien deux mesures qui visent l'accompagnement des groupes qui souhaitent développer des entreprises d'économie sociale ayant un impact sur la vitalité des communautés d'expression anglaise.</p> <p>La reddition de comptes des travaux du comité de suivi est sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.</p> | Non disponible | MEIE |
| 8) Comité interministériel Francisation Québec | <p>Le Comité interministériel Francisation Québec est coordonné par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Cette instance de concertation a pour mandat de fédérer les ministères et organismes (M/O) autour des orientations gouvernementales et de veiller à la mise en œuvre des services publics d'apprentissage du français. Le SRQEA participe également à un sous-comité interministériel pour les personnes d'expression anglaise afin d'adapter les mesures d'apprentissage du français langue seconde pour faciliter l'intégration en emploi.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.</p> | Non disponible | MIFI |

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-03 Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2022-2023 desquels a fait partie le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

| Nom du comité | Brève description | Liste des membres (si disponible) | Ministère responsable |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|
| 9) Plan d'action gouvernemental pour l'avenir de la langue française | <p>Le SRQEA participe aux travaux du Comité interministériel dont le mandat est d'assurer la mise en place des conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Un comité de coordination auquel participe également le SRQEA vise à élaborer et mettre en œuvre des mesures porteuses pour défendre, promouvoir et valoriser la langue française au Québec.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de la Langue française</p> | Non disponible | MLF |
| 10) Plan d'action jeunesse | <p>Dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024, le SRQEA soutien trois mesures qui visent l'employabilité et la participation citoyennes des jeunes d'expression anglaise. Le SRQEA est membre du comité de coordination qui assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan.</p> <p>La reddition de comptes des travaux du comité de coordination est sous la responsabilité du Secrétariat à la Jeunesse</p> | Non disponible | Secrétariat à la Jeunesse |
| 11) Commission de l'éducation en langue anglaise | <p>La Commission de l'éducation en langue anglaise a pour mandat d'aviser le ministre de l'Éducation sur les questions touchant les services éducatifs dans les écoles anglophones primaires et secondaires. Sans être formellement membre de ce comité, le SRQEA est invité à participer aux rencontres en fonction des besoins.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation.</p> | Non disponible | MEQ |
| 12) Réseau des responsables des Unités de relations canadiennes | <p>Le SRQEA participe aux rencontres des responsables du Réseau des responsables des Unités de relations canadiennes dont le mandat est de clarifier les priorités gouvernementales en affaires intergouvernementales, ainsi que les lignes directrices en matière de relations intergouvernementales auprès des M/O.</p> <p>La reddition de comptes des travaux de ces comités est sous la responsabilité du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.</p> | Non disponible | SQRC |

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-04 Liste des rencontres s'étant tenues entre le ministre, un membre de son cabinet, son adjoint parlementaire ou du personnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et des groupes sectoriels, régionaux ou nationaux qui représente les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.

Les rencontres avec des groupes sectoriels, régionaux ou nationaux qui représentent les Québécois d'expression anglaise font partie des activités régulières du personnel professionnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

En 2022-2023, il y a eu 47 rencontres entre un membre du cabinet ou un membre du personnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et les groupes sectoriels, régionaux ou nationaux.



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-05 Liste des rencontres s'étant tenues entre le ministre, un membre de son cabinet, son adjoint parlementaire ou du personnel du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, et ce, en collaboration avec le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et les ministères et organismes, en incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.

En 2022-2023, il y a eu 3 rencontres avec le gouvernement fédéral pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les Québécois d'expression anglaise en présence du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

| Date | Lieu | Participants |
|------------|---------------------------|---|
| 2022-09-26 | Visioconférence | <p>Rencontre bilatérale sur la modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i> qui est proposée dans le projet de loi C-13</p> <p>Patrimoine canadien</p> <p>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif</p> <p>SRQEA</p> |
| 2022-10-03 | Visioconférence | <p>Rencontre intergouvernementale multisectorielle - aperçu des grandes orientations envisagées pour le prochain Plan d'action pour les langues officielles</p> <p>Patrimoine canadien</p> <p>Justice Canada</p> <p>Santé Canada</p> <p>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif</p> <p>ministère de l'Enseignement supérieur</p> <p>SRQEA</p> |
| 2022-11-15 | Hybride (visioconférence) | <p>Rencontre bilatérale sur le futur Plan d'action sur les langues officielles</p> <p>Patrimoine canadien</p> <p>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif</p> <p>SRQEA</p> |



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-06 Nombre d'études produites en 2022-2023 par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise concernant les enjeux auxquels les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise sont confrontés. Pour chacune, préciser l'enjeu et les coûts.

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise n'a effectué aucune étude au cours de l'année 2022-2023 concernant les enjeux auxquels les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise sont confrontés.

Les recherches sont des activités admissibles au Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise. Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a soutenu plusieurs organismes dans le cadre de ce programme.



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-07 Indiquer quels ministères et organismes le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise :

- a) a conseillé en matière de relations avec les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise ;**
- b) a conseillé sur la prestation de services et sur les enjeux, les ententes, les programmes et les politiques pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur cette communauté.**

a) Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a conseillé en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise les ministères et organismes suivants :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère de la Culture et des Communications

- Secrétariat à la jeunesse

Ministère du Conseil exécutif :

- Bureau de lutte au racisme
- Secrétariat du Québec aux Relations canadiennes

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de la Famille et de l'Enfance

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministère de la Justice

Ministère de la Langue française

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

- Secrétariat à la Condition féminine

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère du Tourisme

Société du Plan Nord

b) Pour cette question, se référer aux réponses de la section 7 a).

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

- Q-08 Pour le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise, fournir :**
- le budget du Programme pour 2022-2023;
 - le budget du Programme pour 2023-2024;
 - le nombre de demandes effectuées en 2022-2023;
 - le taux de refus des demandes en 2022-2023;
 - le nom des organismes recevant une aide financière, le montant accordé et une brève description du projet financé.

La réponse à cette question tient compte de tous les crédits de transfert du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), ce qui incluent ceux du Programme « Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise » (précédemment intitulé le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise), de la mesure budgétaire pour le financement des Wellness Centres et de la mesure budgétaire du partenariat pour l'employabilité.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU SRQEA
(en millions de dollars)

| | a) Budget 2022-2023 | b) Budget 2023-2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec | 8,5 | 10,0 |
| Financement des Wellness Centres | 1,0 | 1,0 |
| Partenariat pour l'employabilité | 1,4 | 1,4 |
| TOTAL | 10,9 | 12,4 |

Note : Les montants indiqués incluent les crédits annoncés au discours du budget 2022-2023 et 2023-2024.

- c) La nature des demandes d'informations varie grandement, de telle sorte que ces demandes ne sont pas compilées formellement.
- d) Cette information n'est pas compilée formellement.
- e) La réponse à cette question se trouve dans le tableau suivant.

PROJETS FINANCÉS PAR LE SRQEA EN 2022-2023
(en dollars)

| Nom de l'organisme | Secteur d'activité | Montant accordé en 2022-2023 |
|---|-------------------------------|------------------------------|
| Heritage Lower Saint Lawrence | Développement des communautés | 164 100 \$ |
| Voice of English-Speaking Quebec | Développement des communautés | 179 008 \$ |
| Townshippers' Association | Développement des communautés | 160 000 \$ |
| East Island Network for English-Language Services | Développement des communautés | 165 000 \$ |
| African Canadian Development and Prevention Network | Développement des communautés | 75 000 \$ |
| Connexions Resource Centre | Développement des communautés | 245 500 \$ |
| Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda | Développement des communautés | 166 200 \$ |
| Coasters Association | Développement des communautés | 161 450 \$ |
| North Shore Community Association | Développement des communautés | 153 200 \$ |
| Committee for Anglophone Social Action | Développement des communautés | 185 000 \$ |
| Council for Anglophone Magdalen Islanders | Développement des communautés | 148 800 \$ |
| Vision Gaspé-Percé Now | Développement des communautés | 130 600 \$ |
| Megantic English-Speaking Community Development Corporation | Développement des communautés | 134 200 \$ |
| Youth and Parents AGAPE Association | Développement des communautés | 145 000 \$ |

**Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise**

Q-08 Pour le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise, fournir :

- a) le budget du Programme pour 2022-2023;
- b) le budget du Programme pour 2023-2024;
- c) le nombre de demandes effectuées en 2022-2023;
- d) le taux de refus des demandes en 2022-2023;
- e) le nom des organismes recevant une aide financière, le montant accordé et une brève description du projet financé.

| Nom de l'organisme | Secteur d'activité | Montant accordé en 2022-2023 |
|--|-------------------------------|------------------------------|
| English Community Organization of Lanaudière | Développement des communautés | 222 600 \$ |
| 4 Korners | Développement des communautés | 300 000 \$ |
| Monteregie East Partnership for The English-Speaking Community | Développement des communautés | 106 178 \$ |
| Montréal West Community Network | Développement des communautés | 295 940 \$ |
| Assistance and Referral Center | Développement des communautés | 208 800 \$ |
| Centre for Access to Services in English | Développement des communautés | 110 585 \$ |
| Regional Development Network | Développement des communautés | 25 000 \$ |
| Regional Development Network | Développement des communautés | 225 000 \$ |
| Regional Development Network | Développement des communautés | 144 404 \$ |
| Regional Development Network | Développement des communautés | 225 000 \$ |
| Youth for Youth | Développement des communautés | 200 000 \$ |
| Regional Association of West Quebecers | Développement des communautés | 45 000 \$ |
| Université Bishop's | Développement des communautés | 195 000 \$ |
| Fédération des centres d'action bénévole du Québec | Développement des communautés | 20 594 \$ |
| Fédération des centres d'action bénévole du Québec | Développement des communautés | 45 000 \$ |
| Fédération québécoise des organismes communautaires famille | Développement des communautés | 50 840 \$ |
| Heritage Lower Saint Lawrence | Développement des communautés | 40 135 \$ |
| Jeffery Hale Community Partners | Développement des communautés | 75 000 \$ |
| Phelps Helps | Développement des communautés | 2 480 \$ |
| Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec | Développement des communautés | 13 600 \$ |
| Seniors Action Québec | Développement des communautés | 165 000 \$ |
| Université Bishop's — Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec | Économie et employabilité | 225 000 \$ |
| Université Bishop's — Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec | Économie et employabilité | 300 000 \$ |
| Université Bishop's | Économie et employabilité | 12 000 \$ |
| Coopérative de développement régional du Québec | Économie et employabilité | 110 000 \$ |
| Association des professionnels en développement économique du Québec | Économie et employabilité | 4 950 \$ |
| Coaster's Association | Économie et employabilité | 165 000 \$ |
| Provincial Employment Roundtable | Économie et employabilité | 298 200 \$ |
| Provincial Employment Roundtable | Économie et employabilité | 292 500 \$ |
| Regional Development Network | Économie et employabilité | 25 000 \$ |
| Regional Development Network | Économie et employabilité | 78 600 \$ |
| Regional Development Network | Économie et employabilité | 498 200 \$ |
| 4 Korners | Culture et communications | 25 000 \$ |

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-08 Pour le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise, fournir :

- a) le budget du Programme pour 2022-2023;
- b) le budget du Programme pour 2023-2024;
- c) le nombre de demandes effectuées en 2022-2023;
- d) le taux de refus des demandes en 2022-2023;
- e) le nom des organismes recevant une aide financière, le montant accordé et une brève description du projet financé.

| Nom de l'organisme | Secteur d'activité | Montant accordé en 2022-2023 |
|---|--|------------------------------|
| Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda | Culture et communications | 80 000 \$ |
| English Language Art Network | Culture et communications | 250 000 \$ |
| Montreal Irish Monument Park Foundation | Culture et communications | 90 000 \$ |
| Université Concordia — Quebec English-speaking Community Research Network | Culture et communications | 50 000 \$ |
| Quebec Anglophone Heritage Network | Culture et communications | 5 000 \$ |
| Quebec Anglophone Heritage Network | Culture et communications | 149 400 \$ |
| Châteauguay Valley Community Information Services | Culture et communications | 4 500 \$ |
| Blue Metropolis | Culture et communications | 920 \$ |
| Université Concordia — Quebec English-speaking Community Research Network | Recherche sur les politiques publiques | 250 000 \$ |
| Université Concordia — Quebec English-speaking Community Research Network | Recherche sur les politiques publiques | 72 000 \$ |
| Literacy Quebec | Éducation | 165 000 \$ |
| Fraser-Hickson Institute | Éducation | 67 500 \$ |
| Community Health and Social Services Network – Santé mentale | Santé et services sociaux | 50 000 \$ |
| Community Health and Social Services Network – Santé mentale | Santé et services sociaux | 450 000 \$ |
| Community Health and Social Services Network – SMG | Santé et services sociaux | 200 000 \$ |
| Community Health and Social Services Network – Wellness Centres | Santé et services sociaux | 1 000 000 \$ |
| Hope for Dementia | Santé et services sociaux | 72 000 \$ |
| Centre de référence du Grand Montréal | Santé et services sociaux | 181 487 \$ |
| Tel-Aide Montréal | Santé et services sociaux | 9 372 \$ |
| Tel-Aide Montréal | Santé et services sociaux | 153 000 \$ |
| Association des directeurs municipaux du Québec | Municipal | 150 000 \$ |
| Fédération québécoise des municipalités | Municipal | 11 157 \$ |
| Éducaloi | Justice | 25 000 \$ |
| Éducaloi | Justice | 225 000 \$ |
| TOTAL | | 10 875 000 \$ |

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-09 Bilan des actions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise pour le recrutement de Québécois d'expression anglaise au sein de la fonction publique du Québec.

Veillez référer à la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise de la 1^{re} opposition.



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-10 Résultats du soutien financier de 900 000\$ sur trois ans accordé le 1^{er} mai 2021 par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) afin de stimuler l'intérêt des jeunes d'expression anglaise à poursuivre une carrière dans la fonction publique québécoise.

L'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et le Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec (Consortium) ont convenu de se concentrer uniquement sur le développement d'un microprogramme de 2^e et 3^e cycles étant donné la vocation de l'ÉNAP qui offre des programmes exclusivement aux 2^e et 3^e cycles universitaires. Par conséquent, aucun programme ne sera offert aux étudiants du 1^{er} cycle.

Les trois cours du microprogramme de 2^e cycle en administration publique ont été sélectionnés. La campagne de recrutement est entamée. Le nombre d'inscriptions projetées pour la première cohorte : 20 étudiants. Le début des cours est prévu au mois de septembre 2023.

Une boîte à outils virtuelle, dont le but est de sensibiliser les étudiants et étudiantes des institutions postsecondaires de langue anglaise aux possibilités d'emploi dans la fonction publique québécoise, a été complétée en janvier 2023. Elle sera mise en ligne par les institutions postsecondaires et le Consortium.

La boîte à outils virtuelle comprend cinq ressources. La première s'adresse aux responsables de l'orientation de carrière dans les institutions; la deuxième s'adresse aux étudiantes et étudiants; la troisième contient des liens menant à d'autres ressources utiles; la quatrième est un poster invitant les étudiantes et les étudiants à s'intéresser à la fonction publique; enfin la cinquième est une présentation interactive des diverses étapes menant à poser sa candidature à la fonction publique du Québec.



Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Q-11 Bilan des actions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise pour contrer l'exode des jeunes Québécois d'expression anglaise.

C'est en soutenant des organismes dans trois secteurs d'activité que le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) agit pour contrer l'exode des jeunes :

1. Employabilité et éducation post-secondaire
2. Culture
3. Participation citoyenne

L'intégration en emploi compte parmi les principaux facteurs de rétention des étudiants lors de leur passage à la vie adulte. En employabilité, le Consortium pour les cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec, la Table ronde provinciale sur l'emploi¹ (PERT) et le Réseau de développement régional² (RDN) comptent parmi les organismes soutenus par des crédits de transferts. Le SRQEA a participé aux rencontres pour la création de Francisation Québec qui rendra plus accessibles des formations en français langue seconde pour tous les Québécois d'expression anglaise.

Le sentiment d'appartenance au Québec est aussi un facteur de rétention pour les jeunes Québécois d'expression anglaise. Le SRQEA a soutenu financièrement l'Université Concordia ainsi que ses partenaires locaux et sectoriels, pour mettre en œuvre diverses initiatives sur le renforcement du sentiment d'appartenance des jeunes Québécois d'expression anglaise.

Enfin, le SRQEA soutient financièrement Youth for Youth qui œuvre auprès des jeunes Québécois d'expression anglaise et qui cherche à encourager l'engagement civique de cette population. En complémentarité de cela, le SRQEA soutient financièrement le Bishop's Forum dont l'objectif est de faire connaître, à des jeunes anglophones de toutes les régions, le rôle et le fonctionnement des grandes institutions québécoises et d'encourager la participation citoyenne.

¹ Communément appelé en anglais « Provincial Employment Roundtable »

² Communément appelé en anglais « Regional Development Network »

E- 2^e opposition

MINISTÈRE DES FINANCES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 2^e GROUPE D'OPPOSITION

Table des matières

1. **Total des sommes versées dans l'année écoulée à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.**
2. **Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?**
3. **Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives pour la présente année budgétaire qui n'existaient pas lors de l'année budgétaire précédente?**
4. **Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.**
5. **Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours : - le nombre de postes offerts; - le nombre de postulants; - la date; - la nature (concours réservé ou non); - le taux de réussite; - la répartition par région administrative; - la date de la publication des résultats.**
6. **Montant des prélèvements relevant de l'écofiscalité? Ventilation par sources, depuis 2010?**
7. **Sommes récoltées dans le cadre des déclarations de revenu des personnes décédées? Ventilation depuis 2010?**
8. **Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une baisse de revenus pour l'État? Pour les particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.**
9. **Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une hausse de revenus pour l'État? Venant des particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.**
10. **Nouvelles mesures mises en place afin de combattre l'évasion et l'évitement fiscal et valeur des gains fiscaux en découlant?**
11. **Taux effectifs moyens de taxation des particuliers et des entreprises, par catégorie de revenus ou de taille; évolution depuis 10 ans.**
12. **Sommes et effectifs consacrés à l'étude des inégalités économiques et des mesures fiscales propres à les diminuer.**
13. **Liste des rapports et études portant sur la mise en place d'une seule déclaration de revenus à remplir pour les deux ordres de gouvernement, administrée par Québec.**
14. **Quelle est la moyenne du coût par enfant pour le crédit d'impôt pour frais de garde?**

- 15. Combien d'individus bénéficient d'un crédit d'impôt pour frais de garde? Précisez :**
- a) Région administrative;
 - b) Type de service de garde.
- 16. Fournir les montants des crédits d'impôt émis aux parents d'enfants fréquentant une école privée. Ventiler par école et par régions administratives.**
- 17. Quelle est la moyenne du coût payé par jour par enfant par les personnes qui demandent le crédit d'impôt pour frais de garde?**
- 18. Combien d'individus bénéficient d'un crédit d'impôt pour frais de garde? Précisez :**
- a) Région administrative;
 - b) Type de service de garde.
- 19. Les particuliers peuvent déduire des montants pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN : Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenu des particuliers.**
- Pour les 3 dernières années, en répartissant les montants annuellement, nous voulons savoir :**
- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditatives par code d'activité économique?
 - b) Quel est le montant spécifique aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 - Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 - services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
 - c) Quel est le montant pour des actions accréditatives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/ extérieur du Québec)? par nombre d'employés (selon les fourchettes utilisées par Revenu Québec, soit 0, 1-9, 10-99, 100 et +, ou classification similaire)
 - d) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
 - e) Quelle proportion des montants recueilli en capital action par les entreprises émettrices Revenu Québec a remboursé à titre de crédit d'impôt?
 - f) Peut-on obtenir les montants recueillis en capital action répartis en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet?
- 20. Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée ? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.**
- 21. Évolution du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette publique depuis 10 ans?**
- 22. Coût annuel des dépenses fiscales pour le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés accordé à des contribuables résidant en résidences privées pour aînés (RPA), pour chaque année comprise entre 2000 et aujourd'hui inclusivement.**
- 23. Fournir les rapports portant sur les transferts fédéraux en santé.**
- 24. Fournir les rapports et études produits par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public**

- 25. Fournir les données fournies au Ministère du Travail pour établir la prévision du salaire horaire moyen afin de déterminer l'évolution du salaire minimum.**
- 26. Quelle est la moyenne du cout par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant? Quelle est cette moyenne pour les enfants de 0 à 5 ans?**
- 27. Quel est le cout total du crédit d'impôt attribuable :**
 - a) À la garde pour des enfants de 0 à 5 ans?
 - b) Aux camps de jour estivaux et aux colonies de vacances?
- 28. Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.**
- 29. Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.**

Q-01 Total des sommes versées dans l'année écoulée à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 aucune somme n'a été versée à titre de dommages et intérêts par le ministère des Finances à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le Procureur général du Québec.

Q-02 Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?

Concernant les choix budgétaires du Ministère, il est possible de consulter les pages 217 à 241 du *Budget de dépenses 2023-2024, volume 2 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

Q-03 Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives pour la présente année budgétaire qui n'existaient pas lors de l'année budgétaire précédente.

Veillez référer à la réponse de la question 39 des Renseignements généraux.

Q-04 Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

Veillez référer à la réponse de la question 13 des Renseignements généraux.

Q-05 Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 incluant, pour chacun de ces concours : - le nombre de postes offerts; - le nombre de postulants; - la date; - la nature (concours réservé ou non); - le taux de réussite; - la répartition par région administrative; - la date de la publication des résultats

Depuis le 28 février 2022, un nouveau processus de sélection au recrutement et à la promotion est déployé pour l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique.

Les emplois au recrutement et à la promotion sont maintenant pourvus au moyen d'un processus de sélection dont l'objectif est de pourvoir un emploi précis plutôt que de créer des banques de personnes qualifiées.

Ainsi, il n'y a eu aucun concours ou processus de qualification dans la dernière année puisque ce n'est plus possible.

Q-06 Montant des prélèvements relevant de l'écofiscalité? Ventilation par sources, depuis 2010?

PRÉLÈVEMENTS PROVENANT DES 12 MESURES ÉCOFISCALES DE REVENU EN 2022-2023

(en millions de dollars)

| Mesures écofiscales | 2021-2022 | 2022-2023^P |
|---|------------------|------------------------------|
| Taxe sur les carburants ⁽¹⁾ | 2 075,1 | 2123,0 |
| Contributions des automobilistes au transport en commun ⁽¹⁾ | 90,0 | 91,6 |
| Majorations de la taxe sur les carburants ⁽²⁾ | 90,9 | 87,6 |
| Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à l'égard de véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ⁽²⁾ | 129,4 | 126,4 |
| Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions ⁽²⁾ | 1 299,1 | 1285,0 |
| Droit spécifique sur les pneus neufs ⁽³⁾ | 26,2 | 26,0 |
| Responsabilité élargie des producteurs ⁽⁴⁾ | 56,9 | 76,9 |
| Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles ⁽⁴⁾ | 191,3 | 217,2 |
| Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles ⁽⁴⁾ | 137,7 | 125,7 |
| Droits annuels exigibles des titulaires d'une autorisation en milieu industriel ⁽⁴⁾ | 6,1 | 6,7 |
| Redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ⁽⁴⁾ | 2,9 | 3,1 |
| Régime de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques ⁽⁴⁾ | 36,4 | 31,1 |
| TOTAL | 4 142,0 | 4 200,3 |

P : Prévission.

Sources : (1) ministère des Transports et de la Mobilité durable, (2) ministère des Finances du Québec, (3) RECYC-QUÉBEC, (4) ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Q-07 Sommes récoltées dans le cadre des déclarations de revenus des personnes décédées? Ventilation depuis 2010?

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-08 Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une baisse de revenus pour l'État? Pour les particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des mesures annoncées depuis le budget 2009-2010, représentant une baisse de revenus pour l'État, selon qu'elles affectent les particuliers ou les entreprises.

- Les données utilisées sont celles publiées au moment de l'annonce.

Les mesures annoncées relatives aux crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ne sont pas prises en compte dans cette compilation.

- En effet, pour les états financiers consolidés du gouvernement, les crédits d'impôt remboursables constituent des transferts effectués par l'entremise du régime fiscal.
 - Ils sont à ce titre reclassés et présentés dans les dépenses.
- Par conséquent, les mesures annoncées à l'égard des crédits d'impôt remboursables n'ont pas d'effet sur les revenus.

**MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT⁽¹⁾ –
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**
(en millions de dollars)

| | 2022-2023 | 2023-2024 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Mesures affectant les particuliers | -5 043 | -6 411 |
| Mesures affectant les sociétés | -2 401 | -2 445 |
| Autres mesures ⁽²⁾ | -42 | -45 |
| Total | -7 486 | -8 901 |

(1) Mesures annoncées depuis le budget 2009-2010.

(2) Comprend notamment les montants annuels dédiés au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (budget 2010-2011).



Q-09 Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une hausse de revenus pour l'État? Venant des particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des mesures annoncées depuis le budget 2009-2010, représentant une hausse de revenus de l'État, selon qu'elles affectent les particuliers ou les entreprises.

- Sauf exception, les données utilisées sont celles publiées au moment de l'annonce.

Les mesures annoncées relatives aux crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ne sont pas prises en compte dans cette compilation.

- En effet, pour les états financiers consolidés du gouvernement, les crédits d'impôt remboursables constituent des transferts effectués par l'entremise du régime fiscal.
 - Ils sont à ce titre reclassés et présentés dans les dépenses.
- Par conséquent, les mesures annoncées à l'égard des crédits d'impôt remboursables n'ont pas d'effet sur les revenus.

**MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE HAUSSE DE REVENUS POUR L'ÉTAT⁽¹⁾ –
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**
(en millions de dollars)

| | 2022-2023 | 2023-2024 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Mesures affectant les particuliers | 4 677 | 4 739 |
| Mesures affectant les sociétés | 3 035 | 3 061 |
| Autres mesures ⁽²⁾ | 198 | 416 |
| Total | 7 910 | 8 216 |

(1) Mesures annoncées depuis le budget 2009-2010.

(2) Comprend notamment le pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 (mise à jour économique et financière de décembre 2014) et la mesure visant à accélérer le traitement des dossiers judiciaires en matière pénale (budget 2014-2015).

Q-10 Nouvelles mesures mises en place afin de combattre l'évasion et l'évitement fiscal et valeur des gains fiscaux en découlant.

MESURES EN ÉVASION FISCALE ET EN ÉVITEMENT FISCALE EN 2022-2023

Poursuivre les efforts en matière de transparence corporative.

Poursuivre les efforts en construction résidentielle.

Renforcer les actions de lutte contre le marché illicite du cannabis.

Faciliter le respect des obligations fiscales dans le secteur de la rénovation résidentielle.

Alléger le fardeau administratif dans le secteur de la restauration et des bars.

Agir dans le secteur de l'enlèvement des déchets solides.

Accentuer la lutte contre les crimes économiques impliquant les cryptoactifs.

La valeur des gains fiscaux en découlant n'a pas encore été évaluée.

Q-11 Taux effectifs moyens de taxation des particuliers et des entreprises, par catégorie de revenus ou de taille; évolution depuis 10 ans.

TAUX EFFECTIF MOYEN D'IMPOSITION DU QUÉBEC POUR LES PARTICULIERS
(en pourcentage)

| Revenu total | 2021^P |
|-------------------------|-------------------------|
| Moins de 5 000 \$ | 0,2 |
| 5 000 \$ à 9 999 \$ | 0,1 |
| 10 000 \$ à 14 999 \$ | 0,0 |
| 15 000 \$ à 19 999 \$ | 0,3 |
| 20 000 \$ à 24 999 \$ | 1,2 |
| 25 000 \$ à 29 999 \$ | 3,0 |
| 30 000 \$ à 34 999 \$ | 4,4 |
| 35 000 \$ à 39 999 \$ | 5,4 |
| 40 000 \$ à 49 999 \$ | 6,9 |
| 50 000 \$ à 99 999 \$ | 10,2 |
| 100 000 \$ à 199 999 \$ | 13,6 |
| 200 000 \$ ou plus | 16,2 |
| ENSEMBLE | 10,1 |

P : Préliminaire.

Source : Données préliminaires provenant de Revenu Québec.

**TAUX EFFECTIF MOYEN D'IMPOSITION DU QUÉBEC POUR LES ENTREPRISES
PAR TAILLE – 2018**
(en pourcentage)

| Taille des entreprises | 2018 |
|---------------------------------|-------------|
| Petites | 10,1 |
| Moyennes | 11,1 |
| Grandes | 11,6 |
| Ensemble des entreprises | 11,0 |

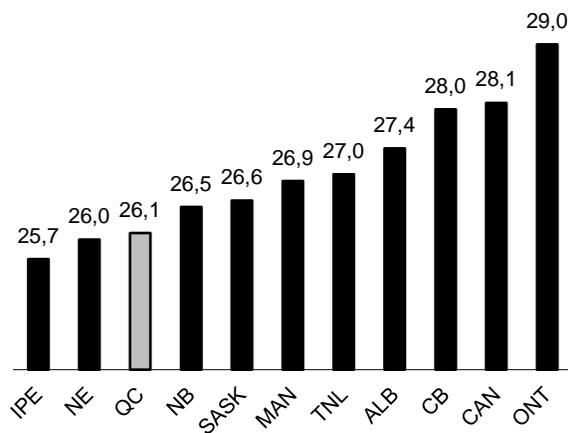
Sources : Statistiques fiscales des sociétés et données provenant de Revenu Québec.

Q-12 Sommes et effectifs consacrés à l'étude des inégalités économiques et des mesures fiscales propres à les diminuer.

- Le ministère des Finances ne consacre pas de sommes ou d'effectifs spécifiques afin de réaliser des études particulières sur les inégalités économiques.
 - En revanche, dans le cadre des analyses budgétaires et fiscales qu'il réalise, l'un des critères d'évaluation est le caractère progressif de la mesure et les impacts directs et indirects de celle-ci sur les populations à plus faible revenu.
- Par ailleurs, le Québec figure parmi les provinces canadiennes les plus égalitaires.
 - Selon le coefficient de GINI et le Ratio interquintile, le Québec se positionne respectivement au 3^e et au 2^e rang des provinces les plus égalitaires, notamment en raison de ses politiques en matière de redistribution du revenu.

**COEFFICIENT DE GINI –
REVENU DISPONIBLE DU MÉNAGE
AJUSTÉ (2020)**

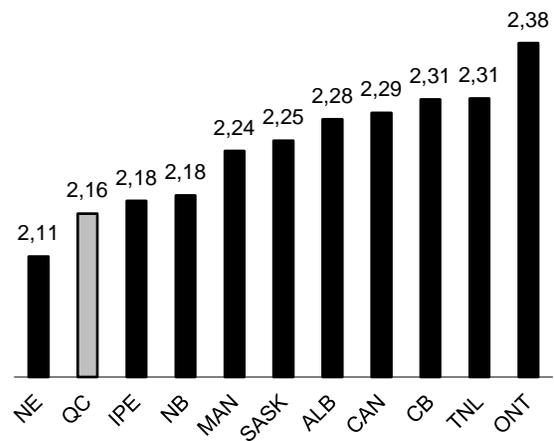
(en pourcentage)



Source : Statistiques Canada.
Tableau : [11-10-0134-01](#)

**RAPPORT INTERQUINTILE
PAR PROVINCE CANADIENNE –
REVENU DISPONIBLE DU MÉNAGE
AJUSTÉ (2020)**

(rapport interquintile)



Source : Statistiques Canada.
Tableau : [11-10-0192-01](#)

Coefficient de GINI et ratio interquintile

Le coefficient de Gini est un indicateur du niveau d'inégalité du revenu dans une population donnée. Il varie entre 0 et 1 et s'exprime en pourcentage d'inégalité.

- Par exemple, un coefficient de Gini de 0 signifie que l'ensemble de la population a la même quantité de revenu et un coefficient de 1 (ou 100 en pourcentage) signifie qu'une seule personne détient l'ensemble du revenu dans la population.

Le ratio interquintile présente le rapport entre le revenu minimum des 20 % les plus riches et le revenu maximum des 20 % les plus pauvres.

- Par exemple, plus le ratio interquintile s'éloigne de sa valeur minimum de 1, plus les inégalités de revenu sont importantes entre les plus riches et les plus pauvres.

Q-13 Liste des rapports et études portant sur la mise en place d'une seule déclaration de revenus à remplir pour les deux ordres de gouvernement, administrée par Québec.

- Nous ne disposons d'aucun rapport ou étude portant sur la mise en place d'une seule déclaration de revenus à remplir pour les deux ordres de gouvernement, administrée par Québec.

Q-14 Quelle est la moyenne du coût par enfant pour le crédit d'impôt pour frais de garde?

Veillez référer à la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.

- Q-15 Combien d'individus bénéficient d'un crédit d'impôt pour frais de garde?
Précisez :**
- a) Région administrative;
 - b) Type de service de garde.

- Selon les données préliminaires, il est prévu que 501 443 contribuables bénéficient du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en 2021.

**NOMBRE DE CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRE DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE
POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

| | 2021^P |
|------------------------------------|-------------------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 8 613 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 12 903 |
| 03 – Capitale-Nationale | 47 054 |
| 04 – Mauricie | 13 437 |
| 05 – Estrie | 20 039 |
| 06 – Montréal | 108 366 |
| 07 – Outaouais | 21 783 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 8 797 |
| 09 – Côte-Nord | 4 089 |
| 10 – Nord-du-Québec | 773 |
| 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 3 253 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 28 325 |
| 13 – Laval | 27 964 |
| 14 – Lanaudière | 35 131 |
| 15 – Laurentides | 40 218 |
| 16 – Montérégie | 103 285 |
| 17 – Centre-du-Québec | 16 664 |
| Indéterminée | 749 |
| TOTAL | 501 443 |

P : Prévision.

- La répartition par type de service de garde n'est pas disponible.

Q-16 Fournir les montants des crédits d'impôt émis aux parents d'enfants fréquentant une école privée. Ventiler par école et par régions administratives.

- Les montants des crédits d'impôt des parents d'enfants fréquentant une école privée ainsi que la ventilation par école et par région ne sont pas disponibles.

Q-17 Quelle est la moyenne du coût payé par jour par enfant par les personnes qui demandent le crédit d'impôt pour frais de garde?

- La moyenne du coût payé par jour pour l'ensemble des personnes qui demande le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'est pas disponible.
 - Toutefois, selon les demandes de versements par anticipation du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants de l'année d'imposition 2022, le tarif par jour moyen pour la garde d'un enfant est de 43,60 \$.

- Q-18** Combien d'individus bénéficient d'un crédit d'impôt pour frais de garde?
Précisez :
- a) Région administrative;
 - b) Type de service de garde.

Veillez référer à la réponse de la question 15 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.



Q-19 Les particuliers peuvent déduire des montants pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN : Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenu des particuliers.

Pour les 3 dernières années, en répartissant les montants annuellement, nous voulons savoir :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditatives par code d'activité économique?
- b) Quel est le montant spécifique aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 - Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 - services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- c) Quel est le montant pour des actions accréditatives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/ extérieur du Québec)? par nombre d'employés (selon les fourchettes utilisées par Revenu Québec, soit 0, 1-9, 10-99, 100 et +, ou classification similaire)
- d) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- e) Quelle proportion des montants recueilli en capital action par les entreprises émettrices Revenu Québec a remboursé à titre de crédit d'impôt?
- f) Peut-on obtenir les montants recueillis en capital action répartis en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet?

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-20 Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.

BÉNÉFICIAIRES DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ PAR TRANCHE DE REVENU – JUILLET 2021 À JUIN 2022
(en nombre)

| Revenu net familial (TP-1) | Nombre de contribuables | Nombre de ménages |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Moins de 15 000 \$ | 505 448 | 487 783 |
| 15 000 \$ à 29 999 \$ | 1 104 998 | 1 044 711 |
| 30 000 \$ à 44 999 \$ | 1 017 090 | 819 091 |
| 45 000 \$ à 59 999 \$ | 480 539 | 316 879 |
| 60 000 \$ ou plus | 10 138 | 5 206 |
| Ensemble des bénéficiaires | 3 118 213 | 2 673 670 |

BÉNÉFICIAIRES DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ PAR GROUPE D'ÂGE – JUILLET 2021 À JUIN 2022
(en nombre)

| Âge du demandeur | Nombre de contribuables | Nombre de ménages |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Moins de 25 ans | 514 438 | 506 547 |
| 25-34 ans | 457 314 | 416 189 |
| 35-44 ans | 347 059 | 290 404 |
| 45-54 ans | 315 661 | 266 531 |
| 55-64 ans | 445 666 | 372 624 |
| 65 ans ou plus | 1 038 075 | 821 375 |
| Ensemble des bénéficiaires | 3 118 213 | 2 673 670 |

BÉNÉFICIAIRES DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE – JUILLET 2021 À JUIN 2022
(en nombre)

| Région administrative | Nombre de contribuables | Nombre de ménages |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 49 737 | 42 322 |
| Bas-Saint-Laurent | 82 568 | 68 731 |
| Capitale-Nationale | 251 139 | 222 775 |
| Centre-du-Québec | 100 663 | 83 932 |
| Chaudière-Appalaches | 151 794 | 127 127 |
| Côte-Nord | 30 375 | 26 359 |
| Estrie | 133 891 | 113 651 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 41 113 | 34 467 |
| Lanaudière | 182 001 | 154 660 |
| Laurentides | 218 932 | 187 800 |
| Laval | 160 463 | 135 229 |
| Mauricie | 117 279 | 100 127 |
| Montérégie | 531 618 | 455 393 |
| Montréal | 820 853 | 709 384 |
| Nord-du-Québec | 14 832 | 12 682 |
| Outaouais | 124 226 | 108 237 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 100 739 | 85 454 |
| Indéterminée | 5 990 | 5 340 |
| Ensemble des bénéficiaires | 3 118 213 | 2 673 670 |

Données en date du 26 mars 2023



Q-21 Évolution du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette publique depuis 10 ans?

COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

| Année | Coût des nouveaux emprunts⁽¹⁾ |
|--------------|---|
| 2022 | 3,5 |
| 2021 | 1,9 |
| 2020 | 1,5 |
| 2019 | 2,3 |
| 2018 | 2,9 |
| 2017 | 2,5 |
| 2016 | 2,2 |
| 2015 | 2,4 |
| 2014 | 3,2 |
| 2013 | 3,3 |
| 2012 | 3,0 |

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond.

Q-22 Coût annuel des dépenses fiscales pour le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés accordé à des contribuables résidant en résidences privées pour aînés (RPA), pour chaque année comprise entre 2000 et aujourd'hui inclusivement.

- En 2020, le coût de la dépense fiscale du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés à l'égard de la clientèle vivant en RPA était de 478,8 M\$.
 - Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des Dépenses fiscales, édition 2022.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110101.asp>

Q-23 Fournir les rapports portant sur les transferts fédéraux en santé.

Trois rapports ont été recensés :

[Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) – Automne 2020, section E, Le point sur les transferts fédéraux.

Rapport des ministres des Finances des provinces et territoires au Conseil de la fédération, [Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme](#), février 2021.

Pour un financement fédéral accru en santé : augmenter le Transfert canadien en matière de santé, [Fascicule], mars 2021. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/Budget2122_FinancementFedSante.pdf

Q-24 Fournir les rapports et études produits par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour l'année 2022-2023.

Voici les rapports et études produits par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour l'année 2022-2023 :

- Base des conclusions concernant la décision du CCSP quant à sa stratégie relative aux OSBLSP – Mai 2022 <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/public-sector/resources/ccsp-decision-osblsp.pdf>
- Consultation sur le programme de travail futur du CCSP – Août 2022 <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/public-sector/documents/ccsp-consultation-travail-futur-2022.pdf>
- Exposé-sondage du CCSP - Amélioration annuelle 2022-2023 des Normes comptables pour le secteur public – Août 2022 <https://www.frascanada.ca/fr/secteur-public/documents/ameliorations-annuelles-2022-2023-ncsp>
- Publication du nouveau Cadre conceptuel du CCSP et de la Base des conclusions - Décembre 2022 <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/public-sector/documents/ccsp-bdc-cadre-conceptuel-sp.pdf> et [Collection Normes et recommandations de CPA Canada \(CPACMAN\) \(knotia.ca\)](https://www.knotia.ca/cpacman) (La consultation du cadre nécessite un abonnement à Knotia)
- Synthèse des commentaires – Document de consultation sur le projet de plan stratégique 2022-2027 du CCSP ainsi que Plan stratégique 2022-2027 du CCSP – Avril 2022 <https://www.frascanada.ca/fr/secteur-public/projets/ccsp-plan-strategique-2022-2077/synthese-commentaires>, <https://www.frascanada.ca/fr/ccsp/a-propos/plan-strategique>
- Plan annuel 2022-2023 du CCSP – Avril 2022 <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/psab/about/ccsp-plan-annuel-2022-2023.pdf>
- Réponse du CCSP au document de consultation de l'IPSASB sur les ressources naturelles – Décembre 2022 <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/public-sector/documents/reponse-ccsp-dc-ressources-naturelles-ipsasb.pdf>

Q-25 Fournir les données fournies au Ministère du Travail pour établir la prévision du salaire horaire moyen afin de déterminer l'évolution du salaire minimum.

Un ratio de salaire minimum à 50,7 % en 2023-2024

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec vise l'atteinte d'un ratio salaire minimum/salaire horaire moyen de 50,0 %.

Le salaire minimum est ajusté au 1^{er} mai de chaque année.

Le ministère des Finances du Québec (MFQ) réalise des prévisions sur une base trimestrielle.

- En conséquence, dans les calculs d'atteinte du ratio de 50,0 %, le MFQ utilise les années financières, soit du mois d'avril au mois de mars de l'année suivante, plutôt que les périodes allant du mois de mai au mois d'avril suivant.

Méthode de calcul

Pour obtenir le dénominateur du ratio du salaire minimum, le MFQ prend les données non désaisonnalisées de rémunération horaire moyenne (excluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des industries, tel que publié par Statistique Canada¹.

- La plus récente année financière pour laquelle les données sont complètes est celle de 2021-2022 (27,80 \$ d'avril 2021 à mars 2022 en moyenne).

Puis, il applique la croissance annuelle prévue de la rémunération hebdomadaire moyenne. Les données de prévisions sont celles du Point 2022.

- Les croissances de la rémunération hebdomadaire moyenne pour 2022-2023 (+4,1 %) et 2023-2024 (+3,4 %) portent le salaire horaire moyen à 29,92 \$ en 2023-2024. Il s'agit de croissances supérieures à la moyenne historique, alors que le marché du travail au Québec est très tendu.
- Un salaire minimum à 15,17 \$ correspond à 50,7 % de ce total².

PRÉVISIONS POUR LA PROCHAINE HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

(en dollars, sauf indication contraire)

| | 2022-2023 | 2023-2024 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Salaire minimum <u>au 1^{er} mai</u> | 14,25 | 15,25 |
| Salaire horaire moyen | 28,93 ^P | 29,92 ^P |
| Croissance du salaire horaire moyen | 4,1 ^P | 3,4 ^P |
| Ratio du SM/SHM ⁽¹⁾ | 49,0 %^P | 50,7 %^P |
| Croissance du SM (au 1 ^{er} mai) | 5,6 % | 7,0 % |
| Salaire minimum <u>au 1^{er} mai</u> | 14,25 | 15,25 |

P : Projection

(1) Le ratio se calcule en divisant le SM sur l'année financière (avril à mars) par le SHM de l'année financière.

(2) Les variations de l'IPC, du salaire horaire moyen et du PIB sont basées sur la moyenne des données trimestrielles pour la période de l'année financière, par rapport à l'année financière précédente.

¹ Statistique Canada, Tableau 14-10-0205-01, variable v1591098.

² Le salaire minimum de 15,17 \$ correspond à un salaire de 14,25 \$ pendant un mois, soit en avril 2023, puis 15,25 \$ pendant les 11 mois suivants, soit jusqu'en mars 2024.

Q-26 Quelle est la moyenne du coût par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant? Quelle est cette moyenne pour les enfants de 0 à 5 ans?

- Selon les données préliminaires, il est prévu que le coût moyen par enfant serait de 1 135 \$ pour l'année d'imposition 2021.
 - Il est prévu que le coût moyen par enfant de 0 à 5 ans serait de 2 497 \$.

Q-27 Quel est le coût total du crédit d'impôt attribuable :

- a) À la garde pour des enfants de 0 à 5 ans?**
- b) Aux camps de jour estivaux et aux colonies de vacances?**

- Selon les données préliminaires pour l'année d'imposition 2021, il est prévu que le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants attribuable à la garde des enfants de 0 à 5 ans soit de 610,9 M\$.
- Le coût total attribuable aux camps de jour estivaux et aux colonies de vacances n'est pas disponible.

Q-28 Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.

Bien qu'on trouve plusieurs dispositions pénales dans les lois relevant du ministre des Finances, ce n'est pas ce dernier qui est responsable des inspections et enquêtes ou qui émet les constats d'infraction.

En effet, dans le cas par exemple du secteur financier, c'est l'Autorité des marchés financiers qui en a la responsabilité; dans le cas des lois fiscales dont l'application relève du ministre des Finances, c'est l'Agence du revenu.

Par conséquent, cette question devrait être répondue par les organismes habilités à émettre des constats d'infraction.

Q-29 Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.

Veillez référer à la réponse de la question 28 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.

F- Collaborations

MINISTÈRE DES FINANCES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
DEMANDES DE COLLABORATIONS – MINISTÈRES ET ORGANISMES

Table des matières

Revenu Québec

2^e opposition

- Q-09** Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.
- Q-16** Taux effectif d'imposition sur le revenu :
- a) Par décile;
 - b) Pour le 1 % ayant les revenus les plus élevés;
 - c) Pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
 - d) Pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
 - e) Pour les 1000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
 - f) Pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
 - g) Pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.
- Q-17** Ventiler le recours aux REERs :
- a) Quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
 - b) En valeur moyenne, par décile de revenus;
 - c) En valeur totale, par décile de revenus;
 - d) Indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.
- Q-18** Ventiler le recours aux CELIs :
- a) Quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
 - b) En valeur moyenne, par décile de revenus;
 - c) En valeur totale, par décile de revenus;
 - d) Indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.
- Q-20** Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.
- Q-22** Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 :
- a) Quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles?

Ministère de la Santé et des Services sociaux

2^e opposition

- Q-126** Concernant le crédit d'impôt pour personne aidante, veuillez nous dire, pour 2022-2023 :
- a) Le nombre de personnes ayant demandé le crédit d'impôt, ventilé par région;
 - b) Le nombre de personnes ayant fait une demande mais n'ayant pas eu accès au crédit d'impôt, ventilé par région;
 - c) Le nombre de personnes ayant eu droit au crédit d'impôt, ventilé par région;
 - d) Le montant moyen reçu, ventilé par région;
 - e) Les sommes totales versées via le crédit d'impôt, ventilées par région;
 - f) L'âge moyen des personnes ayant bénéficié du crédit d'impôt, ventilé par région.
- Q-161** Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

3^e opposition

- Q-85** Montants versés en crédit d'impôt pour la FIV au cours de l'année 2022-2023.

Ministère de la Famille

3^e opposition

- Q-77** Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.
- Q-78** Nombre de prestataires du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.
- Q-132** Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
- Q-133** Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
- Q-134** Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
- Q-135** Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
- Q-136** Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

3^e opposition

Q-16 Concernant le programme « Supplément à la prime au travail » pour les trois dernières années :

- a) le nombre de personnes ayant participé à ce programme, par région;
- b) le nombre de personnes qui ont intégré le marché du travail après avoir participé à ce programme;
- c) le bilan et les résultats;
- d) le nom des entreprises ou des organismes ayant reçu une aide financière, et le montant reçu par chacun;
- e) identifier les sommes allouées (totales et ventilées par région);
- f) les montants prévus pour 2023-2024.

Q-65 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région depuis 2014, en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :

- a) Personne vivant seule;
- b) Couple;
- c) Famille monoparentale;
- d) Famille biparentale.

DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-09 Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.

Veillez référer à la réponse de la question 20 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.



DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-16 Taux effectif d'imposition sur le revenu :

- a) Par décile;
- b) Pour le 1% ayant les revenus les plus élevés;
- c) Pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
- d) Pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
- e) Pour les 1000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- f) Pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- g) Pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.

**TAUX EFFECTIF MOYEN D'IMPOSITION DU QUÉBEC POUR LES PARTICULIERS –
REVENU TOTAL PAR DÉCILE**
(en pourcentage)

| Revenu total | 2021^P |
|------------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} décile | 0,0 |
| 2 ^e décile | 0,1 |
| 3 ^e décile | 0,6 |
| 4 ^e décile | 2,8 |
| 5 ^e décile | 5,1 |
| 6 ^e décile | 6,9 |
| 7 ^e décile | 8,5 |
| 8 ^e décile | 10,0 |
| 9 ^e décile | 11,4 |
| 10 ^e décile | 14,8 |
| ENSEMBLE | 10,1 |

P : Préliminaire.

Sources : Estimation du ministère des Finances du Québec et données préliminaires de Revenu Québec.

**TAUX EFFECTIF MOYEN D'IMPOSITION DU QUÉBEC POUR LES PARTICULIERS AYANT
LES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS**
(en pourcentage)

| Revenu Total | 2021^P |
|---|-------------------------|
| 1 % ayant les revenus les plus élevés | 17,1 |
| 0,1 % ayant les revenus les plus élevés | 18,3 |
| Les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés | 18,6 |

P : Préliminaire.

Note : Pour des raisons de confidentialité et étant donné que notre source de données est un échantillon, toute donnée impliquant moins de contribuables que les 1 000 contribuables les plus riches n'est pas présentée.

Sources : Estimation du ministère des Finances du Québec et données préliminaires de Revenu Québec.

DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-17 Ventiler le recours aux REERs :

- a) Quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
- b) En valeur moyenne, par décile de revenus;
- c) En valeur totale, par décile de revenus;
- d) Indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.

- Le tableau suivant fournit la ventilation par décile de revenu pour l'année d'imposition 2018 des demandeurs de la déduction pour REER ou RPAC/RVER (ligne 214 de la déclaration de revenus).

UTILISATION DE LA DÉDUCTION POUR REER OU RPAC/RVER PAR DÉCILE DE REVENU DES CONTRIBUABLES – 2018

| | Proportion des contribuables du décile demandant la déduction (en %) | Valeur moyenne de la déduction demandée (en \$) | Valeur totale de la déduction demandée (en M\$) |
|------------------------|--|---|---|
| 1 ^{er} décile | 0,8 | 1 217 | 6,8 |
| 2 ^e décile | 1,4 | 1 237 | 11,8 |
| 3 ^e décile | 3,1 | 1 437 | 29,6 |
| 4 ^e décile | 6,6 | 1 708 | 76,4 |
| 5 ^e décile | 15,3 | 1 970 | 203,4 |
| 6 ^e décile | 24,1 | 2 342 | 381,1 |
| 7 ^e décile | 32,5 | 2 948 | 647,0 |
| 8 ^e décile | 41,4 | 3 869 | 1 080,2 |
| 9 ^e décile | 51,5 | 5 044 | 1 753,1 |
| 10 ^e décile | 63,1 | 11 352 | 4 834,0 |
| TOTAL | 24,0 | 5 575 | 9 023,2 |

- Les avantages fiscaux reliés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) comportent deux volets : la déductibilité des cotisations versées à de tels régimes et la non-imposition du revenu de placement accumulé au sein de ces régimes.
 - De plus, afin d'évaluer le coût fiscal de la mesure, il faut également prendre en compte l'imposition qui est faite de ces sommes lors de leur retrait.
- Les données que possède le ministère des Finances du Québec permettent de ventiler le coût fiscal par décile de revenus uniquement pour deux des trois composantes de cet avantage fiscal.
- De plus, il est important de noter que le décile de revenu auquel appartient un contribuable peut être différent au moment de la demande de la déduction pour cotisation à un REER qu'au moment de leur retrait et de l'imposition de ces sommes.

COÛT FISCAL DES AVANTAGES FISCAUX RELIÉS AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE, PAR DÉCILE DE REVENU DES CONTRIBUABLES – 2018
(en millions de dollars)

| | Déduction des cotisations | Non-imposition des revenus de placement | Imposition des retraits | Total |
|------------------------|------------------------------|---|----------------------------|----------------|
| 1 ^{er} décile | f | n.d. | f | n.d. |
| 2 ^e décile | f | n.d. | f | n.d. |
| 3 ^e décile | 1,6 | n.d. | -3,2 | n.d. |
| 4 ^e décile | 8,9 | n.d. | -21,5 | n.d. |
| 5 ^e décile | 28,8 | n.d. | -52,3 | n.d. |
| 6 ^e décile | 58,1 | n.d. | -87,3 | n.d. |
| 7 ^e décile | 115,7 | n.d. | -121,7 | n.d. |
| 8 ^e décile | 215,3 | n.d. | -139,7 | n.d. |
| 9 ^e décile | 353,4 | n.d. | -156,5 | n.d. |
| 10 ^e décile | 1 185,9 | n.d. | -602,8 | n.d. |
| TOTAL | 1 967,6 | 3 150,4 | -1 186,8 | 3 931,2 |

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,1 M\$.

- Le montant total du coût fiscal de 2017 à 2023 pour chacune des composantes peut être consulté sur le site Web des dépenses fiscales 2022.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110401.asp>

DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-18 Ventiler le recours aux CELIs :

- a) Quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
 - b) En valeur moyenne, par décile de revenus;
 - c) En valeur totale, par décile de revenus;
 - d) Indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.
- En 2020, le coût de la dépense fiscale de la non-imposition du revenu de placement provenant d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) était de 343,6 M\$.
 - Cependant, le ministère des Finances ne possède pas les données afin d'effectuer une ventilation de cette dépense fiscale selon le décile de revenus des contribuables.
 - Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des Dépenses fiscales, édition 2022.
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-120406.asp>

DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-20 Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.

Aucune dépense supplémentaire à celle attribuable aux activités régulières du ministère des Finances et de Revenu Québec n'a été engagée. Aucune étude spécifique à cet objectif n'a été effectuée.

DEMANDE DE COLLABORATION DE REVENU QUÉBEC

Q-22 Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 : a) Quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles ?

Le ministère des Finances n'a pas réalisé d'estimation des pertes fiscales pour ce secteur d'activité.

**DEMANDE DE COLLABORATION DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Q-126 Concernant le crédit d'impôt pour personne aidante, veuillez nous dire, pour 2022-2023 :

- a) Le nombre de personnes ayant demandé le crédit d'impôt, ventilé par région;
- b) Le nombre de personnes ayant fait une demande mais n'ayant pas eu accès au crédit d'impôt, ventilé par région;
- c) Le nombre de personnes ayant eu droit au crédit d'impôt, ventilé par région;
- d) Le montant moyen reçu, ventilé par région;
- e) Les sommes totales versées via le crédit d'impôt, ventilées par région;
- f) L'âge moyen des personnes ayant bénéficié du crédit d'impôt, ventilé par région.

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

**DEMANDE DE COLLABORATION DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Q- 161 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

LE TAUX D'INDEXATION DU PSOC

- Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- L'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle de janvier à décembre de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.
 - La croissance de l'IPC du Québec représente la hausse de prix d'un panier fixe de biens et services représentant les habitudes de consommation des Québécois.
- Par exemple, le taux d'indexation pour l'année 2023-2024 du PSOC est de 3,7 %¹, ce qui correspond à la prévision de croissance de l'IPC du Québec de 2023 par rapport à celle de 2022. Le taux de croissance est arrondi à la première décimale.
 - $((\text{IPC QC}_{\text{année d'indexation}}) - \text{IPC QC}_{\text{année précédente}}) / \text{IPC QC}_{\text{année précédente}} \times 100$
 - $((152,515 - 147,125) / 147,125) \times 100 = 3,7 \%$ ²

TAUX D'INDEXATION DU PSOC POUR L'ANNÉE 2023-2024
(indice 2002 = 100 et variation en pourcentage)

| | IPC 2022 | IPC 2023 | Croissance (%) |
|-----------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Prévision | 147,125 | 152,515 | 3,7 |

Source : Prévision du ministère des Finances du Québec à l'automne 2022.

- Le taux d'indexation du PSOC est déterminé par le ministère des Finances (MFQ), mais est autorisé ensuite par le réseau de la santé.

¹ À noter qu'il s'agit du taux d'indexation du PSOC et non du taux de croissance du financement des organismes communautaires.

² Il est à noter que pour obtenir une prévision précise, toutes les décimales du niveau de l'IPC annuel doivent être prises en compte. Ainsi, la croissance de l'IPC du Québec doit être calculée par le ministère des Finances du Québec qui détient des prévisions précises (plusieurs décimales) de l'IPC du Québec.

**DEMANDE DE COLLABORATION DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Q- 161 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

DÉPARTEMENT CHARGÉ DE FOURNIR LA PRÉVISION DE L'IPC

- Le ministère des Finances du Québec (MFQ) effectue plusieurs fois par année des prévisions économiques.
 - Celle-ci sert notamment à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec pour le budget au printemps et la mise à jour économique et financière à l'automne.
- Dans le cadre de sa prévision économique, la DAPEQC effectue une prévision du taux de croissance de l'IPC du Québec. La prévision de l'automne sert notamment à l'indexation du PSOC.
- La prévision du taux de croissance de l'IPC est déterminée à l'automne à partir :
 - d'IPC mensuels produits par Statistique Canada pour les mois antérieurs à la date de calcul du taux de croissance (Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01 et vecteur v41691783);
 - d'une prévision des IPC mensuels réalisée par la DAPEQC pour les autres mois. Cette prévision est basée sur l'analyse de différents indicateurs économiques, dont notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, la politique monétaire et les prix du pétrole.

DEMANDE DE COLLABORATION DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Q-85 Montants versés en crédit d'impôt pour la FIV au cours de l'année 2022-2023.

Le coût projeté du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité est de 7,3 M\$ en 2022 et également de 7,3 M\$ en 2023.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-77 Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023 2024.

Veillez référer à la réponse de la question 39 des Renseignements particuliers de la 1^{ère} opposition.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-78 Nombre de prestataires du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.

Veillez référer à la réponse de la question 39 des Renseignements particuliers de la 1^{re} opposition.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-132 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

- La mesure « Soutenir les familles » n'a pas été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconometrique_18-19.pdf
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.
- L'information sur le coût du crédit d'impôt remboursable pour l'achat d'une première habitation est disponible en ligne sur le site Web des *Dépenses fiscales 2022* : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-120802.asp>

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-133 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d’impôt remboursable pour frais de garde d’enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d’impôt remboursable pour frais de garde d’enfants n’a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
 - Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse des plafonds au crédit d’impôt remboursable pour frais de garde d’enfants » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf
- Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-134 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d’impôt remboursable pour frais de garde d’enfants n’a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
 - Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf
- Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-135 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023 2024.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
 - Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf
- Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Q-136 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

- Aucune mesure concernant l'indexation des plafonds de frais de garde d'enfants du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
 - Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf
- Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Q-16 Concernant le programme « Supplément à la prime au travail » pour les trois dernières années :

- a) le nombre de personnes ayant participé à ce programme, par région;
- b) le nombre de personnes qui ont intégré le marché du travail après avoir participé à ce programme;
- c) le bilan et les résultats;
- d) le nom des entreprises ou des organismes ayant reçu une aide financière, et le montant reçu par chacun;
- e) identifier les sommes allouées (totales et ventilées par région);
- f) les montants prévus pour 2023-2024.

Réponse :

a) Nombre de personnes ayant participé au programme

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES AU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D'IMPOSITION 2021
(en nombre)

| | 2021^P |
|------------------------------------|-------------------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 105 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 172 |
| 03 – Capitale-Nationale | 256 |
| 04 – Mauricie | 190 |
| 05 – Estrie | 157 |
| 06 – Montréal | 864 |
| 07 – Outaouais | 93 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 48 |
| 09 – Côte-Nord | 26 |
| 10 – Nord-du-Québec | 7 |
| 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 72 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 108 |
| 13 – Laval | 113 |
| 14 – Lanaudière | 264 |
| 15 – Laurentides | 214 |
| 16 – Montérégie | 535 |
| 17 – Centre-du-Québec | 154 |
| Indéterminée | 1 |
| TOTAL | 3 379 |

P : Projection.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

b) Intégration au marché du travail

- Les prestataires de longue durée qui quittent un des programmes de l'assistance sociale pour intégrer le marché du travail peuvent bénéficier d'un supplément à la prime au travail.
- Ainsi, pour être admissible au supplément à la prime au travail, un individu doit donc avoir déjà intégré le marché du travail.

c) Le bilan et les résultats

- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est le ministère qui est en mesure d'évaluer si les bénéficiaires du supplément à la prime au travail sont demeurés sur le marché du travail ou s'ils sont redevenus bénéficiaires de l'aide de dernier recours.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Q-16 Concernant le programme « Supplément à la prime au travail » pour les trois dernières années :

- a) le nombre de personnes ayant participé à ce programme, par région;
- b) le nombre de personnes qui ont intégré le marché du travail après avoir participé à ce programme;
- c) le bilan et les résultats;
- d) le nom des entreprises ou des organismes ayant reçu une aide financière, et le montant reçu par chacun;
- e) identifier les sommes allouées (totales et ventilées par région);
- f) les montants prévus pour 2023-2024.

d) Entreprises et organismes

- Qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un organisme, aucun ne reçoit d'aide financière dans le cadre du supplément à la prime au travail.

e) Somme allouée selon les régions

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D'IMPOSITION 2021

(en millions de dollars)

| | 2021^P |
|------------------------------------|-------------------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 0,13 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0,19 |
| 03 – Capitale-Nationale | 0,32 |
| 04 – Mauricie | 0,24 |
| 05 – Estrie | 0,20 |
| 06 – Montréal | 1,06 |
| 07 – Outaouais | 0,12 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 0,06 |
| 09 – Côte-Nord | 0,03 |
| 10 – Nord-du-Québec | 0,01 |
| 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 0,08 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 0,13 |
| 13 – Laval | 0,14 |
| 14 – Lanaudière | 0,32 |
| 15 – Laurentides | 0,26 |
| 16 – Montérégie | 0,63 |
| 17 – Centre-du-Québec | 0,19 |
| Indéterminée | 0,00 |
| Total | 4,10 |

P : Projection.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2022.

f) Montants prévus pour 2023-2024

- La dépense fiscale du supplément à la prime au travail projetée pour 2023 est de 4,1 M\$.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- Q-65** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région depuis 2014, en plus des prévisions pour 2023-2024, et ce, pour les groupes suivants :
- a) Personne vivant seule;
 - b) Couple;
 - c) Famille monoparentale;
 - d) Famille biparentale.

Veillez référer à la réponse de la question 40 des Renseignements particuliers de l'opposition officielle.